Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8270165
Centre d'intérêt: 98

Cadieux, Françoise.

Le programme professionnel collégial des techniques d'aménagement : rapport d'évaluation / Françoise Cadieux, André Beaudet ; [Direction générale de l'enseignement collégial, Services [sic] de recherche développement, Service des programmes]. -- [Québec : La Direction], 1979.
111 f. : graph. ; 28 cm.

Cote Dewey: 711.07'11'714/C124p Cote LC: NA/9012

Descripteur(s): *Techniques humaines *Aménagement *Urbanisme *Programme d'enseignement *Evaluation de programmes *Enquête sur les finissants *Accès à l'emploi *Marché du travail *Questionnaire *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Techniques d'aménagement 382

L'étude vise à évaluer le programme d'enseignement collégial de techniques d'aménagement (382), et ce en cernant quelles sont les fonctions de travail effectives d'un diplômé en ce domaine. Suite à un historique du programme, de son évolution et de celle de programmes connexes, le document présente les résultats d'une relance des diplômés. Il s'agit de les localiser, de circonscrire leur cheminement professionnel, de décrire leur fonction actuelle de travail et d'identifier leur employeur.

La relance des diplômés a été effectuée par téléphone en décembre 1978 et janvier 1979, au moyen d'un questionnaire pré-testé figurant en annexe. Sur 123 détenteurs d'un diplôme d'enseignement collégial en techniques d'aménagement, 117 ont été rejoints, soit 95%. Par ailleurs, huit entrevues de groupe ont été tenues réunissant des techniciens, des employeurs ou des pédagogues; les groupes étaient constitués de sept à neuf personnes d'une seule catégorie et se déroulaient selon une méthodologie constante.

Un cadre théorique et opérationnel en concurrence avec l'enseignement universitaire ainsi qu'un cadre opératoire nettement de niveau secondaire se traduisent pour les diplômés par une très piètre performance sur le marché du travail: sur les 117 diplômés depuis 1972, seulement 25 ont accédé à un emploi régulier. Deux hypothèses sont proposées: l'abandon du programme ou sa réorientation vers le secteur 200 (Techniques physiques). Les auteurs recommandent l'abandon du programme.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: jr

E 0 0 0 8270165

LE PROGRAMME PROFESSIONNEL COLLEGIAL DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT

Rapport d'évaluation

Françoise Cadieux
André Beaudet

Septembre 1979

DOCUMENT DE TRAVAIL

E D U Q 8270165

LE PROGRAMME PROFESSIONNEL COLLEGIAL DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT

Rapport d'évaluation

Françoise Cadieux
André Beaudet

Septembre 1979

Document produit par
la direction générale de
l'enseignement collégial,
aux services de
1) recherche développement.
2) service des programmes.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction	1 à 4
Premier chapitre: le programme des techniques d'aménagement. un programme théorique	
1. Historique	6
1.1 Naissance du programme	6 à 9
1.2 Demandes d'autorisations et implantations	9 à 13
2. Monographie statistique	13 à 19
3. Evolution du programme 382.00	19
3.1 Les objectifs généraux et perspectives professionnelles	19
3.2 La grille du programme	19 à 26
4. Autres programmes touchant au secteur du 382.00	26
4.1 Au niveau collégial	26 à 31
4.2 Au niveau universitaire	31 à 33
4.3 Au niveau secondaire	34
5. Conclusion	34 et 35
Deuxième chapitre: technicien en aménagement: une fonction non vécue	
1. La relance	37
1.1 Les objectifs de la relance	37 et 38
1.2 La méthodologie	38 et 39
1.3 La population rejointe	39 à 42
1.4 Le placement selon la relance	42 à 52
1.5 Conclusions partielles	52

		Pages
2.	Les entrevues de groupe	53
	2.1 La méthodologie-type des entrevues de groupe	54 à 56
	2.2 Les résultats	56 à 60
	2.3 Conclusions partielles	60 et 61
3.	Conclusion générale et recommandation	62 à 72
Annexe I:	Guide d'entretien téléphonique utilisé lors de la relance des diplômés en techniques d'aménagement, déc. '78 - janv. '79.	74 à 81
Annexe II:	Tableau synthèse des réponses obtenues lors de la relance téléphonique des diplômés en aménagement, déc. '78 - janv. '79.	83 à 98
Annexe III:	Liste des employeurs ayant actuellement à leur emploi un diplômé du programme des techniques d'aménagement, déc. '78 - janv. '79.	100 à 103
Annexe IV:	Liste des secteurs dans lesquels des diplômés en techniques d'aménagement ont poursuivi ou poursuivent des études universitaires.	105 à 108
Liste des tableaux et figures.		110 et 111

Introduction

Depuis le début de son existence, le programme 382.00 a fait couler beaucoup d'encre.

Tout d'abord, durant la période monoparentale, de 1969 à 1972 où le programme fut offert par un seul collège, l'on a retouché continuellement le programme, tenant compte des avis d'un comité consultatif maison mis sur pied conjointement par le Service des programmes (SP) de la DGEC et le collège de Jonquière.

Il y eut également les démarches répétées et nourries du collège de Rosemont qui s'appuyait sur les avis d'un comité consultatif maison en urbanisme pour demander l'autorisation d'offrir un programme en urbanisme.

Enfin, le collège de Matane a entrepris une recherche méthodologique qui a eu pour résultat un arrangement modulaire des cours du programme appuyé d'un recueil de guides pédagogiques. Cette recherche avait été précédée par un rapport final produit en octobre 1972 et traitant des résultats de l'implantation du programme 382.00 à Matane ainsi que de son avenir.

D'autres recherches ont aussi, bien sûr, accompagné la plupart des demandes d'autorisation présentées à la DGEC et refusées par elle, demandes, rappelons-le, qui avaient trait soit au programme régulier, soit à des variantes (urbanisme, aménagement régional). Enfin, des projets de recherche en vue d'établir la pertinence de nouveaux programmes dans ce secteur ont été présentés au Service de la recherche et du développement (SRD). Citons, par exemple, celui présenté par le collège de La Pocatière en 1976-1977 et portant sur le ruralisme.

Les pressions les plus fortes ont été dans le sens de distinguer aménagement et urbanisme. A ce jour, la voie de l'urbanisme a toujours été évitée, malgré les documents qui l'appuyaient et les représentations parfois véhémentes de certains membres du comité consultatif maison du collège de Rosemont.

Depuis 1969, on s'est toujours posé les mêmes questions sur ce programme, tant au point de vue des objectifs qu'il devait viser que du titre qu'il devait porter.

En 1976-1977, le Service des programmes de la DGEC mettait le programme 382.00 en phase d'évaluation. On avait constitué, dès le début de 1976, un comité consultatif industriel (C.C.I.) provincial afin d'explorer plus en profondeur la question du marché d'emploi et de définir des fonctions de travail sur lesquelles appuyer la révision du programme. Il est à signaler que le GIPEX ne s'était pas penché sur ce secteur à ce moment-là et qu'il ne l'a pas fait depuis.

Au début de 1976, le C.C.I. proposait qu'on entreprenne une recherche dans le but de déterminer les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché d'emploi dans ce secteur.

Le collège de Jonquière ayant présenté un projet dans ce sens, le Service de la recherche et du développement lui confia la responsabilité de faire la recherche. Parallèlement, le C.C.I. mettait sur pied un sous-comité chargé d'effectuer une enquête maison ayant pour but de mieux connaître les collèges et plus particulièrement les départements responsables de l'enseignement de ce programme. Ces deux actions démarrèrent en 1976-1977.

En mars 1977, le C.C.I. fait part à la DGEC de son insatisfaction face au travail entrepris à Jonquière et, plus particulièrement, des fortes réserves qu'il éprouve à l'endroit du questionnaire devant servir de base à l'enquête. En mai 1977, lors d'une rencontre du C.C.I. faisant suite aux commentaires et recommandations de mars 1977 faits par le C.C.I., des représentants de la DGEC (SRD et SP) annoncent que l'enquête entreprise par Jonquière a été arrêtée. La réunion se termine sur un accord: poursuivre l'enquête, mais la confier à une personne-ressource neutre et compétente plutôt que de reconduire le projet de Jonquière.

Le comité de coordination, qui n'avait pas participé à cette réunion, bien que d'accord sur la question de faire une recherche devant avoir des conclusions valables, n'est pas d'accord sur les moyens proposés par le C.C.I. et acceptés par la DGEC.

Malgré ces divergences d'opinion, la DGEC confie à monsieur Robert Petrelli, en 1977-1978, la tâche de mener à terme la recherche. Monsieur Petrelli avait été recommandé par le C.C.I. et aussi par le comité de coordination. La recherche devait commencer le 21 novembre 1977 et se terminer le 15 juin 1978.

A l'été 1978, monsieur Petrelli, en collaboration avec monsieur L.N. Tellier, remettait à la DGEC le rapport de leurs recherches. Après analyse par le SP et par le SRD, ce rapport se révéla fort décevant, peu explicite, largement théorique, utilisant abusivement des traitements statistiques; ce rapport n'apportait pas de réponse à la question fondamentale: quelles sont les fonctions de travail effectives d'un diplômé en techniques d'aménagement? Le comité de coordination réagit de la même façon face à ce rapport alors que le C.C.I., sans l'entériner, ne le critiquait pas aussi vivement.

Voyant la situation, le SP et le SRD s'entendirent pour tenter eux-mêmes de répondre à la question. Avec l'accord du comité de coordination et du C.C.I., nous avons entrepris les démarches suivantes:

- relance téléphonique de tous les diplômés (réalisée en décembre 1978 - janvier 1979);

- tables de consultation du marché d'emploi (réalisées de janvier à mai 1979).

Le présent rapport est l'aboutissement de ces démarches. Il n'aurait pas été possible sans la collaboration de nombreuses personnes, celles qui ont déjà été mentionnées, le comité de coordination, le comité consultatif industriel, mais aussi les cent dix-sept diplômés qui ont

accepté l'entretien téléphonique de la relance et ceux parmi eux qui ont accepté de participer à des entrevues de groupe. Egalement, s'est avérée un apport essentiel la participation des employeurs de certains de ces diplômés de même que celle d'autres travailleurs en urbanisme. Enfin, l'on se doit de souligner l'aide précieuse et les conseils judicieux fournis par Raymond Guyot, ce routier de la formation professionnelle.

PREMIER CHAPITRE

Le programme des techniques d'aménagement: un programme théorique

1. Historique

1.1 Naissance du programme

Le programme "techniques d'aménagement" (382.00) est l'un des programmes du collégial bâtis de toutes pièces dans un CEGEP après la réforme des années soixante.

C'est au début de l'automne 1968 que le collège de Jonquière initiait une série de rencontres ayant pour objectif l'étude d'un programme professionnel en techniques d'aménagement. Ces rencontres regroupèrent des représentants du Collège, des directeurs et enseignants, autant de l'éducation régulière que de l'éducation des adultes, ainsi que des représentants de l'Office de planification et de développement du Québec et de certains secteurs d'emploi régionaux.

Ces rencontres permirent au collège de Jonquière d'élaborer un mémoire qu'il présenta au ministère de l'Education, le 15 décembre 1968. Ce document contenait les justifications à la création de ce programme ainsi qu'une ébauche de celui-ci (objectifs généraux et grille provisoire). Ces justifications tenaient plus d'un survol des problèmes socio-économiques locaux que d'une étude réelle des besoins du marché dans ce domaine. C'est sur cette base que le Collège, "voulant s'engager à participer pleinement, dans le champ de sa juridiction, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de cette action socio-économique, sollicitait l'autorisation d'organiser un cours pour former des techniciens en aménagement qui oeuvreraient dans les domaines de réaménagement urbain et rural, sécurité sociale, loisirs, communications, services hospitaliers, agriculture, forêt, transports, etc." (1)

---

(1) Techniques d'aménagement, historique du programme, Département des techniques d'aménagement, Collège de Jonquière, le 6 avril 1977.

Il est facile de constater que le champ décrit était à la fois très large et flou, autant d'ailleurs que les objectifs alors proposés pour le programme.

En décembre 1968, le collège de Jonquière se vit autoriser à "dispenser les cours du programme des techniques d'aménagement, selon le profil proposé par le collège". (2) Le Service des programmes de la DGEC assigna, dès 1969, un professionnel à ce programme. En 1971, selon les documents officiels du SRD (voir tableau 1), la DGEC autorisa officiellement le collège à donner les trois années de ce programme, reconnaissant à posteriori une situation de fait existant depuis septembre 1969.

Quoi qu'il en soit, dès février 1969, le collège de Jonquière engageait un professionnel, monsieur Charles-Henri Deshiens, ingénieur forestier, et lui confiait la tâche d'organiser le département ainsi que de préparer l'enseignement des cours du programme pour l'automne 1969. En septembre 1969, une trentaine d'étudiants étaient inscrits en techniques d'aménagement.

Très tôt, la grille du programme, élaborée conjointement par le chef du département des techniques administratives et celui des sciences humaines, se révéla déficiente. Cette grille "reflétait beaucoup leur genre de formation et bien peu le but fixé dans la formation éventuelle des techniciens en aménagement". (3)

Monsieur Desbiens, chef du nouveau département des techniques d'aménagement, de concert avec le professionnel du Service des programmes de la DGEC, révisèrent le programme et mirent sur pied un comité consultatif maison. Ce comité commença à siéger en décembre 1969, ayant entre autres mandats, celui de définir les fonctions de travail sur lesquelles on aurait pu

---

(2) Ibid (1)

(3) Ibid (1)

TABLEAU 1

IMPLANTATION DU PROGRAMME

ANNEE	NOM DU COLLEGE	ENSEIGNEMENT AVEC AUTORISATION DE LA DGEC	ENSEIGNEMENT SANS AUTORISATION DE LA DGEC	REMARQUES
Septembre 1969	Jonquière		1.2.	Possibilité d'entente verbale quant à l'autorisation d'implanter; la DGEC nomme en 1969 un professionnel responsable du programme. Le CEGEP reçoit l'autorisation de la DGEC de dispenser l'enseignement des trois années du programme en septembre 1971.
Septembre 1971	Jonquière	1.2.3.		Cf. S.R.D., Cahier d'autorisation des options pour 1971-1972.
Septembre 1972	Matane		1.2.	Le CEGEP reçoit l'autorisation de la DGEC de dispenser l'enseignement de la troisième année en septembre 1974, vu qu'il dispensait déjà l'enseignement des deux premières années.
				Cf. S.R.D., Cahier d'autorisation des options pour 1974-1975.
Septembre 1974	John Abbott	1.		Le CEGEP reçoit l'autorisation de la DGEC de dispenser l'enseignement de la troisième année du programme en septembre 1976.
Septembre 1974	Matane	1.2.3.		
Septembre 1975	John Abbott	2.		Cf. S.R.D., Cahier d'autorisation des options pour 1976-1977.
Septembre 1976	Rosemont	1.2.3.		Cf. S.R.D., Cahier d'autorisation des options pour 1976-1977.
Septembre 1976	John Abbott	3.		

refaire le programme. Il ne parvint pas vraiment à décrire des fonctions de travail, mais l'un des membres produisit un profil de l'aménagiste idéal. Le comité participa cependant à la rédaction des objectifs généraux et des perspectives professionnelles. On élabora un programme rencontrant les exigences du marché telles que décrites par ce comité consultatif maison. D'autres modifications étaient prévues et devaient s'échelonner de 1974-1975 à 1976-1977. Ces modifications furent retardées par suite de la réunion du programme 382.00 à d'autres programmes (architecture, génie civil, cartographie, géodésie) dans un tronc commun d'un an de techniques urbano-industrielles.

C'est en avril 1972 que s'élabora la grille de ce tronc commun, laquelle entra en application en 1972. Ce tronc commun, accepté avec beaucoup de réticence par les représentants des cinq programmes, exista jusqu'en 1975-1976 bien que deux programmes (génie civil et architecture) s'en soient dissociés dans les deux années qui suivirent sa création.

1.2 Demandes d'autorisations et implantations

Dès 1970-1971, plusieurs collèges présentèrent à la DGEC des demandes d'autorisations en vue d'offrir soit le programme 382.00, soit des variantes de ce programme (voir tableau 2). Ces demandes furent toutes refusées par la DGEC jusqu'en 1973-1974.

En 1971-1972, le Collège de Matane, qui avait demandé sans succès l'autorisation d'offrir le programme 382.00, décida quand même d'accepter des inscriptions en techniques d'aménagement, dès septembre 1972 (voir tableau 1). Ce n'est qu'en 1974-1975 qu'il en reçut l'autorisation officielle de la DGEC. A l'automne 1974, le collège produisit un bilan de l'implantation du programme 382.00. (4) Au cours de l'année 1975-1976, le

DEMANDES D'AUTORISATION DE PROGRAMME DANS LE SECTEUR DE L'AMENAGEMENT REFUSEES PAR LA DGEC

TABLEAU 2

ANNEE	NOM DU PROGRAMME	NOM DE L'INSTITUTION
1970-71	Techniques d'aménagement	Cégep Montmorency Cégep de La Pocatière
	Techniques d'urbanisme	Cégep F.X. Garneau Cégep Lévis-Lauzon Cégep Lionel-Groulx
	Aménagement régional	Cégep Lionel-Groulx
1971-72	Techniques d'aménagement	Cégep de Matane Cégep de Rimouski Cégep de Rivière-du-Loup (première année seulement) Cégep de Victoriaville Cégep St-Jean-sur-Richelieu Cégep Rouyn-Noranda (première année seulement)
	Aménagement urbain et régional	Cégep Lionel-Groulx
	Techniques urbano-industrielles	Cégep Lévis-Lauzon
1972-73	Techniques urbano-industrielles	Cégep de Jonquière
	Techniques d'urbanisme	Cégep de Rosemont
	Aménagement urbain et régional	Cégep de Lionel-Groulx
1973-74	Techniques d'urbanisme	Cégep de Rosemont
1974-75	Techniques d'aménagement: urbanisme	Cégep de Rosemont
1976-77 / 1977-78 / 1978-79	Techniques d'aménagement	Cégep F.X. Garneau

département des techniques d'aménagement du collège de Matane fit une étude ayant pour but d'améliorer l'ensemble de son enseignement. Ce travail aboutit à la production, en juin 1976, de deux documents: une grille des modules de cours et un recueil des guides pédagogiques expliquant chaque module. La réflexion avait amené le département à restructurer localement l'ensemble du programme de cours sous forme modulaire. Aux dires des professeurs, "cette réflexion s'imposait, d'autant plus que nous avons affaire à un programme de cours pour lequel existe un problème de définition et un problème d'insertion au sein du marché du travail". (5) On implanta cette nouvelle formule à Matane. Chaque année depuis, le département a réajusté ses guides pédagogiques.

Parallèlement, en 1973-1974, la DGEC autorisait le collège John Abbott à offrir la première année du programme 382.00. En 1975-1976, ce collège reçut l'autorisation de dispenser l'enseignement de la troisième année du programme, et ce, dès septembre 1976 (voir tableau 1).

Entre temps, le collège de Rosemont présentait, en 1972-1973, une demande d'autorisation en vue d'offrir un programme en techniques d'urbanisme. Cette demande fut refusée par la DGEC. Suite aux commentaires du comité de coordination du programme 382.00, le collège de Rosemont révisa son programme et le rendit apte à pouvoir se rattacher en un tronc commun aux quatre premières sessions du programme 382.00. Le Collège représenta, en 1973-1974, une demande d'autorisation pour offrir ce programme révisé en techniques d'urbanisme; une fois, encore, la DGEC refusa.

---

(4) Rapport final du projet "Implantation des techniques d'aménagement", Matane, octobre 1974.

(5) Projet de structuration modulaire du programme de cours en techniques d'aménagement, CEGEP de Matane, juin 1976.

En février 1975, le collège réitérait sa demande pour un programme 382.02, "techniques d'aménagement: urbanisme". Parallèlement, il demanda l'autorisation d'enseigner le programme "techniques d'aménagement - 382.00". (6)

En décembre 1975, la DGEC autorisa le collège de Rosemont à offrir le programme régulier 382.00. C'est en septembre 1976 que le Collège accueillit ses premiers étudiants inscrits au 382.00 (voir tableau 1).

En 1978-1979, malgré beaucoup d'autres demandes d'autorisation (voir tableau 2), quatre collèges offrent donc ce programme: Jonquière, Matane, John Abbott et Rosemont. Jonquière a eu en juin 1979 sa huitième promotion de finissants en techniques d'aménagement, Matane sa cinquième, John Abbott sa troisième et Rosemont sa première.

Monoparental à Jonquière jusqu'en 1972-1973, le programme 382.00 avait, dès ses débuts en 1969, fait partie du mécanisme de coordination de la DGEC. De 1973 à 1975, l'expérience du tronc commun des techniques urbano-industrielles a ralenti les activités du comité de coordination auquel participait maintenant le collège de Matane. A la fin de cette période, le comité - maintenant élargi (Jonquière, Matane et John Abbott) - en prévision de la disparition imminente du tronc commun, se remet à la tâche, sentant qu'il fallait retoucher le programme. C'est à ce moment que la DGEC entreprend de faire respecter le régime pédagogique (cours complémentaires et charge maximum de 45 heures/semaine pour l'étudiant). Le programme 382.00 se modifie en conséquence (version 1976-1977 toujours en cours).

---

(6) Urbanisme en aménagement. Rétrospective partielle sur le développement des programmes d'enseignement collégial en techniques d'aménagement urbain de 1970 à 1976. Collège de Rosemont, octobre 1976.

Mais le programme semble toujours mal adapté. En 1976-1977, le Service des programmes place le 382.00 en phase d'évaluation (phase A). Il met sur pied un comité consultatif industriel provincial dès 1976 dans le but de mieux connaître les besoins du marché d'emploi et par là de disposer d'une base plus solide pour la réorientation ou la révision du programme. Le présent rapport est, tel que mentionné plus haut, l'aboutissement de la démarche entreprise à ce moment-là.

2. Monographie statistique

Le tableau 3 résume l'évolution des inscriptions au programme 382.00 depuis 1969-1970. Les données ont été exprimées par promotion pour chacun des quatre collèges impliqués. La figure 1 reprend, de façon graphique, l'évolution des inscriptions en collège I dans ce programme.

On constate que de 1969-1970 à 1972-1973, les inscriptions totales sont en croissance au collège de Jonquière. Le total de 1972-1973 inclut les premières inscriptions au collège de Matane. De 1972-1973 à 1974-1975, les inscriptions décroissent beaucoup, ce phénomène étant d'une même ampleur relative à Jonquière et à Matane. En 1974-1975, la pente décroissante totale est légèrement compensée par l'addition des inscriptions faites pour la première année à John Abbott.

A partir de 1974-1975, et ce, jusqu'à 1977-1978, les trois collèges suivent le même patron de fluctuation des inscriptions (hausse en 1975-1976, baisse en 1976-1977 et hausse en 1977-1978). La baisse générale de 1976-1977 est partiellement compensée au total par l'entrée en scène du collège de Rosemont.

En 1978-1979, tous les collèges (sauf celui de Jonquière) enregistrent des baisses d'inscriptions. Cependant, à Jonquière, l'augmentation est très minime (deux inscriptions).

EVOLUTION DES INSCRIPTIONS AU PROGRAMME 382.00 D'APRES LES DONNEES DU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT **

TABLEAU 3

	(69-70) - (71-72)	(70-71) - (72-73)	(71-72) - (73-74)	(72-73) - (74-75)	(73-74) - (75-76)	(74-75) - (76-77)	(75-76) - (77-78)	(76-77) - (78-79)	(77-78) - (79-80)	(78-79) - (80-81)
	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D	C1/C11/C111 /D
Jonquière	21 17 7*	38 36 32 10*	42 42 31 9*	69 37 32 14*	44 33 28 15*	36 33 25 12*	46 21 16 15*	35 39 20*	42 22*	44*
Matane				33 13 12 8	20 9 9 4*	12 11 10 8*	26 19 16 15*	25 16 11*	24 15*	31*
John Abbott						17 6 7 6	21 12 8 2*	14 8 7*	16 14*	10*
Rosemont								21 12 7*	40 29*	32*
TOTAL	(1) 285 21 17 7	38 36 32 10	42 42 31 9	102 50 44 22	64 42 34 21	41 44 40 30	93 52 40 28	95 65 45	122 66	117

Tronc commun urbano-industriel

(↓ sciences humaines et sciences appliquées ?)

(1) Techniques d'aménagement, historique du programme, Département des techniques d'aménagement, Collège de Jonquière, le 6 avril 1977.

* tiré de "Le développement de l'enseignement professionnel dans le réseau des cégeps", S.R.D., décembre 1979

** données tirées des registres du SIMEQ et identifiées à l'année lors de la relance téléphonique

*** L'évolution des enseignements professionnels et des clientèles dans les collèges d'enseignement général et professionnel 1967-68 à 1974-75 deuxième partie, S.R.D., septembre 1975, complétée par un document manuscrit de monsieur Pelletier (S.R.D.)

INSCRIPTIONS DE COLLEGE I DU 382.00 D'APRES LE TABLEAU 3

FIGURE 1

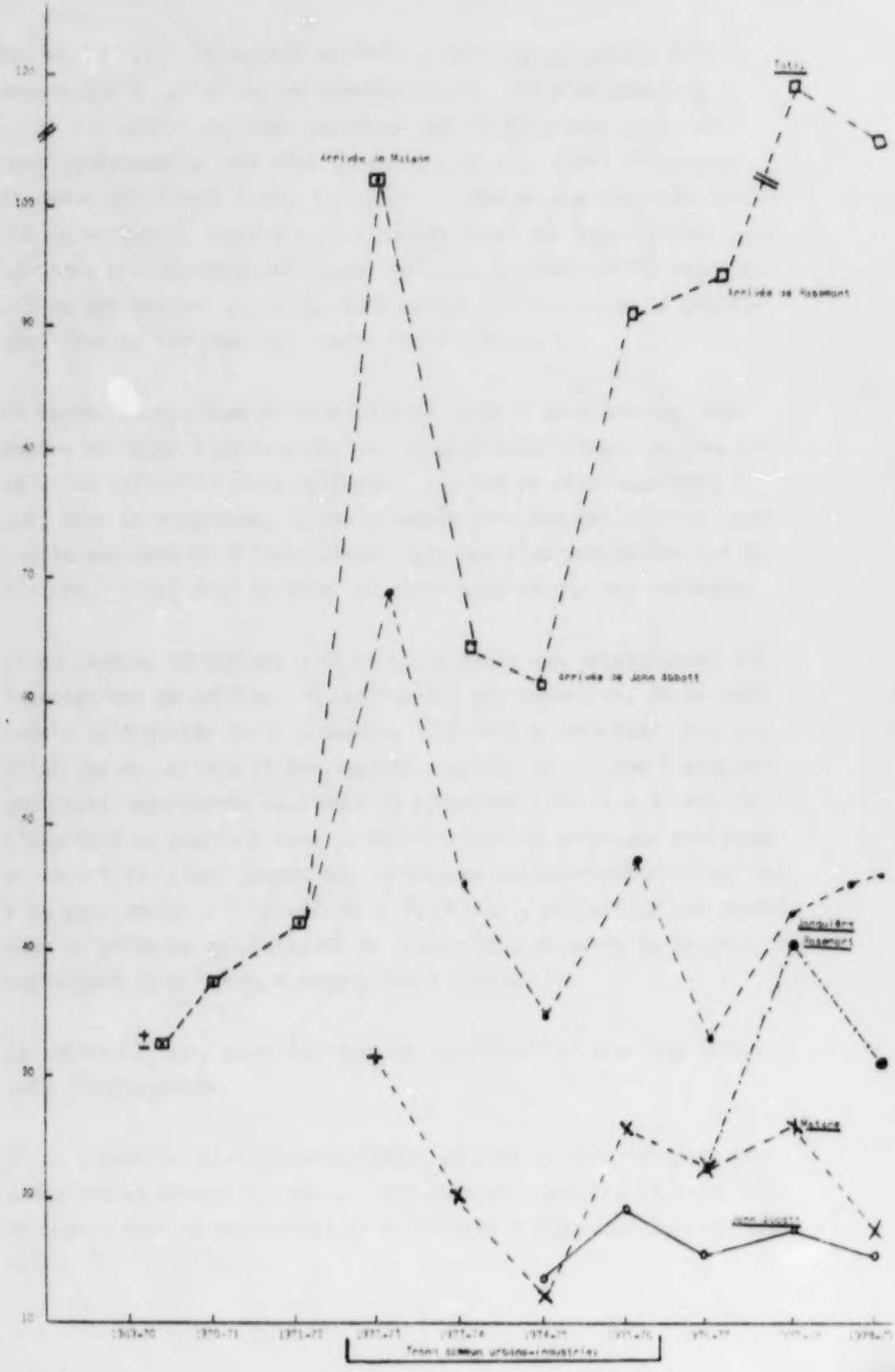

Par ailleurs, la Direction générale a contingenté depuis 1975 le nombre des inscriptions en première année. Si l'on considère qu'il y a quatre collèges concernés par ce programme et qu'un contingentement en est fixé depuis quatre ans, c'est seize contingents qui furent fixés. On pourrait penser que ces contingents ont eu un impact négatif sur le nombre total des inscriptions mais ce n'est pratiquement pas le cas puisque, considérant la règle du 10% de dépassement autorisé, dans quinze cas sur seize le contingent fixé ne fut même pas comblé (voir tableau 4).

En somme, on retrouve en 1978-1979 un total d'inscriptions pour quatre collèges à peine supérieur (quatre inscriptions de plus) à celui de 1972-1973 (deux collèges). Il est de plus remarquable que, pour ce programme, la règle semble être une oscillation continuelle des nombres d'inscriptions sans que l'on puisse déceler de plateau. C'est vrai au total et aussi pour chacun des collèges.

Si on regarde le tableau 3 en ce qui a trait aux progressions des inscriptions de collège I à collège III par promotion, on se rend compte qu'à partir de la promotion 1972-1973 à 1974-1975, les inscriptions en collège II par rapport à celles en collège I accusent une chute importante, sauf pour la promotion 1974-1975 à 1976-1977. L'explication pourrait être la modification du programme appliquée en 1972-1973 (tronc commun des techniques urbano-industrielles) qui a eu pour résultat l'introduction de matières du secteur des techniques et sciences physiques et la disparition de cours du secteur des techniques et sciences humaines (voir tableau 7).

Le tableau 5 nous donne les taux de certification pour les techniques d'aménagement.

Si on l'examine pour chaque collège, et plus particulièrement pour Jonquière et Matane qui ont eu plus de promotions, on se rend compte que le taux de certification a tendance à augmenter depuis 1974-1975.

Le contingentement en techniques d'aménagement

	INSCRIPTIONS EFFECTIVES EN COLLEGE I				CONTINGENTS PREALABLEMENT FIXES			
	75-76	76-77	77-78	78-79	76-77	77-78	78-79	79-80
Jonquière	46	35	42	44	40	40	40	40
Matane	26	23	24	16	40	40	20	30
Rosemont	-	23	40	32	40	40	30	30
John Abbott	21	14	15	14	40	17	15	25
TOTAL	93	95	121	106	160	137	105	125

Tiré de: Le développement de l'enseignement professionnel dans le réseau des CEGEP, DGEC-SRD, déc. 1978, p. 49.

TAUX DE CERTIFICATION D'APRES LE TABLEAU 3

(Nombre de diplômés/nombre d'inscrits en C III X 100)

TABLEAU 5

NOM DU COLLEGE	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	TOTAL
Jonquière	7/17 = 41.17%	10/32 = 31.25%	9/31 = 29.03%	14/32 = 43.75%	15/[illegible] = [illegible]	12/23 = 52.17%	13/16 = 81.25%	* 86/179 = 48.04%
Matane				8/12 = 66.66%	[illegible] = 75 %	8/10 = 80 %	13/16 = 81.25%	[illegible]
John Abbott						0/7 = 0%	2/8 = 25 %	[illegible]
Total	41.17%	31.25%	29.03%	50 %	58.33%	50 %	76 %	* 125/240 = 52.0 %

* Le nombre comprend les six (6) diplômés de Jonquière qui n'ont pas été rejoints lors de l'enquête téléphonique.

On remarque aussi que ce taux est toujours plus élevé à Matane qu'à Jonquière, sauf pour 1977-1978 où il est égal et assez élevé (81,25%).

La moyenne générale du taux de certification total est de 51,25%, ce qui signifie que pour les sept promotions de finissants dans ce programme, en moyenne la moitié des inscrits en collège III se voient décerner un DEC en techniques d'aménagement soit légèrement plus de un sur quatre (27%) des inscrits en collège I.

3. Evolution du programme 382.00

3.1 Les objectifs généraux et les perspectives professionnelles

Depuis l'origine du programme jusqu'en 1975-1976, ces composantes sont restées rigoureusement identiques d'une année à l'autre. En 1975-1976, on a raccourci les textes sans en changer l'essence. On a simplement fait sauter deux paragraphes, l'un aux objectifs généraux et l'autre aux perspectives professionnelles, et on a réaménagé le dernier paragraphe de ces dernières (voir tableau 6).

Si on examine ces descriptions, on doit convenir qu'elles sont toujours vagues en même temps qu'elles englobent un champ aussi vaste qu'indéfini.

3.2 La grille du programme

Les tableaux 7 et 8 ainsi que les figures 2 et 3 résument cette évolution.

L'examen de la figure 2 nous met en évidence que, depuis le début, la formation fondamentale tend à diminuer alors que

ÉVOLUTION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU PROGRAMME 382.00 TELS QUE PUBLIÉS DANS LES CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

TABLEAU 3

382.00 Techniques d'aménagement - 1970-1971 à 1974-1975

a) Objectifs généraux

Hier encore, on tolérait facilement des habitudes séculaires de "laisser aller" dans la plupart des champs d'activité humaine. En 1971, il faut tout programmer d'avance. Ceci exige des plans d'action bien définis, préparés avec soin selon des méthodes scientifiques; bref, il faut planifier. Cela oblige également à appliquer ces plans d'action: c'est-à-dire aménager.

Depuis plus d'un quart de siècle au moins, les grandes entreprises privées ont compris l'importance et la rentabilité de planifier et d'aménager les phases essentielles de leurs opérations. L'État, à ses différents paliers, s'efforce depuis quelques années d'appliquer des méthodes de planification et d'aménagement adaptées aux divers mécanismes des institutions publiques. Ainsi, l'État fédéral a son Conseil économique, son ministère d'Expansion et de Développement régional, l'État québécois a son Office de Planification et de Développement et certains de ses ministères comme ceux de l'Éducation, des Terres et Forêts, des Affaires municipales, sont largement engagés dans la planification et l'aménagement.

La tâche de planifier revient, en premier lieu, à des spécialistes universitaires. Toutefois, ces derniers ont besoin d'adjoints techniques pour les aider à planifier, puis à réaliser leurs objectifs.

Le cours collégial professionnel des techniques d'aménagement a donc pour fonction de préparer des hommes d'action à culture polyvalente, des généralistes aptes à participer à l'élaboration, à la vulgarisation et à l'exécution de plans de développement et d'aménagement économiques et sociaux.

b) Perspectives professionnelles

La planification et l'aménagement couvrent des champs d'action aussi vastes que la société, l'économie les richesses naturelles et humaines. Les tâches qui attendent le futur aménageur sont donc à la fois multiples et complexes.

Le programme de cours est conçu en fonction des tâches professionnelles qui attendent le futur diplômé. L'aménageur de demain devra donc être un homme d'action, outillé pour aider à élaborer, vulgariser et exécuter toute une gamme de plans de développement et d'aménagement socio-économiques.

Le champ étendu de l'aménagement permettra au futur diplômé d'exercer un nombre varié de fonctions. Parmi ses futurs employeurs, mentionnons certains ministères fédéraux comme celui du Développement et de l'Expansion régionale, certains ministères et organismes provinciaux comme l'Office de Planification et de Développement du Québec, les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires municipales au sein des nouvelles communautés urbaines qui prennent vie un peu partout au Québec, quelques départements de l'industrie privée comme ceux des relations publiques et du personnel, certains organismes intermédiaires à caractère économique ou social.

382.00 Techniques d'aménagement - 1975-1976 à 1978-1979

a) Objectifs généraux

Hier encore, on tolérait facilement des habitudes séculaires de "laisser aller" dans la plupart des champs d'activité humaine. En 1971, il faut tout programmer d'avance. Ceci exige des plans d'action bien définis, préparés avec soin selon des méthodes scientifiques; bref, il faut planifier. Cela oblige également à appliquer ces plans d'action: c'est-à-dire aménager.

La tâche de planifier revient, en premier lieu, à des spécialistes universitaires. Toutefois, ces derniers ont besoin d'adjoints techniques pour les aider à planifier, puis à réaliser leurs objectifs.

Le cours collégial professionnel des techniques d'aménagement a donc pour fonction de préparer des hommes d'action à culture polyvalente, des généralistes aptes à participer à l'élaboration, à la vulgarisation et à l'exécution de plans de développement et d'aménagement économiques et sociaux.

b) Perspectives professionnelles

Le programme de cours est conçu en fonction des tâches professionnelles qui attendent le futur diplômé. L'aménageur de demain devra donc être un homme d'action, outillé pour aider à élaborer, vulgariser et exécuter toute une gamme de plans de développement et d'aménagement socio-économiques.

Le champ étendu de l'aménagement permettra au futur diplômé d'exercer un nombre varié de fonctions. Parmi ses futurs employeurs, mentionnons certains ministères fédéraux tels celui de Développement et de l'Expansion régionale, certains ministères et organismes provinciaux tels l'Office de Planification et de Développement du Québec, les Affaires municipales, au sein des villes et des communautés urbaines et de l'entreprise privée.

EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT

TABLEAU 7

		69-70 N.C.	69-70 H.T.	69-70 %	70-71 N.C.	70-71 H.T.	70-71 %	71-72 N.C.	71-72 H.T.	71-72 %	72-73 N.C.	72-73 H.T.	72-73 %	73-74 N.C.	73-74 H.T.	73-74 %	74-75 N.C.	74-75 H.T.	74-75 %	75-76 N.C.	75-76 H.T.	75-76 %	76-77 N.C.	76-77 H.T.	76-77 %	77-78 N.C.	77-78 H.T.	77-78 %
1. FORMATION OBLIGATOIRE	Education physique	4	120	2.72	4	120	2.89	4	120	2.97	4	120	2.80	4	120	2.86				4	120	2.87	4	120	2.70			
	Philosophie	4	360	8.16	4	360	8.45	4	360	8.88	4	360	8.45	4	360	8.57				4	360	8.60	4	360	8.30			
	Français	4	360	8.16	4	360	8.45	4	360	8.88	4	360	8.45	4	360	8.57				4	360	8.60	4	360	8.30			
	S. total 1	12	840	19.04	12	840	19.79	12	840	20.73	12	840	19.70	12	840	20.00				12	840	19.79	12	840	19.30			
2. FORMATION FONDAMENTALE	Disciplines:																											
	201 - Maths	4	435	9.86	3	330	7.75	3	360	8.57	3	285	6.69	2	240	5.71				2	240	5.65	2	240	5.52			
	242 - Sciences graphiques	-	---	----	-	---	----	-	---	----	-	---	----	2	150	3.57				2	150	3.53	2	150	3.45			
	320 - Géographie	3	270	6.12	2	180	5.52	2	165	7.34	2	165	5.87	4	360	8.57				4	360	8.49	3	270	6.21			
	350 - Psychologie	3	270	6.12	2	180	5.52	2	180	4.70	2	180	4.25	2	180	4.29				2	180	4.24	1	90	2.07			
	383 - Economie	2	180	4.08	2	180	5.52	2	180	4.70	2	180	4.25	2	180	4.29				2	180	4.24	1	90	2.07			
	385 - Science politique	1	90	2.04	1	90	2.11	1	90	2.35	1	90	2.12	1	90	2.14				1	90	2.12	1	90	2.07			
	387 - Sociologie	3	270	6.12	3	270	6.54	3	270	7.05	3	255	6.54	3	285	6.79				3	285	6.71	2	195	4.47			
	604 - Anglais obligatoire	1	120	2.72	1	90	2.11	-	---	----	-	---	----	-	---	----				-	---	----	-	---	----			
	Langue seconde option	1	90	2.04	2	180	5.52	2	180	4.70	2	180	4.25	2	180	4.29				2	180	4.24	-	---	----			
	Cours de service:																											
	230 - T. cartog. et géod.	-	---	----	-	---	----	-	---	----	-	---	----	2	180	4.29				3	255	6.01	2	180	4.14			
	240 - T. génie civil	-	---	----	-	---	----	-	---	----	-	---	----	1	75	1.79				-	---	----	-	---	----			
	410 - T. administratives	9	810	19.73	5	450	11.27	5	450	11.47	6	570	17.56	2	180	4.29				2	180	4.24	2	180	4.14			
	420 - Informatique	1	120	2.72	1	105	2.66	1	75	1.79	1	75	1.76	1	90	2.14				1	90	2.12	-	---	----			
	S. total 2	20	2715	61.56	22	2985	44.94	21	1920	47.59	22	1935	46.85	24	2130	52.14				24	2130	51.99	15	1425	33.72			
3. FORMATION COMPLEMENTAIRE	Cours complémentaires	-	---	----	2	180	5.52	2	180	4.70	2	180	4.25	-	---	----				-	---	----	4	360	8.50			
	Cours optionnels	-	---	----	-	---	----	-	---	----	-	---	----	1	90	2.14				1	90	2.12	-	---	----			
	S. total 3	0	0	0	2	180	5.52	2	180	4.70	2	180	4.25	1	90	2.14				1	90	2.12	4	360	8.50			
4. FORMATION SPECIALISEE (382)		8	855	19.39	10	1155	27.11	11	1245	29.55	11	1245	29.25	10	1080	25.71				10	1175	26.50	13	1410	34.34			
	S. total 4	8	855	19.39	10	1155	27.11	11	1245	29.55	11	1245	29.25	10	1080	25.71				10	1175	26.50	13	1410	34.34			
	GRAND TOTAL	40	4410	100.00	46	4260	100.00	46	4195	100.00	47	4260	100.00	47	4200	100.00				47	4345	100.00	44	4075	100.00			

N.C.: Nombre de cours
H.T.: Nombre d'heures de travail

EVOLUTION DE LA GRILLE DU PROGRAMME 382.00 D'APRES LE TABLEAU 7

FIGURE 2

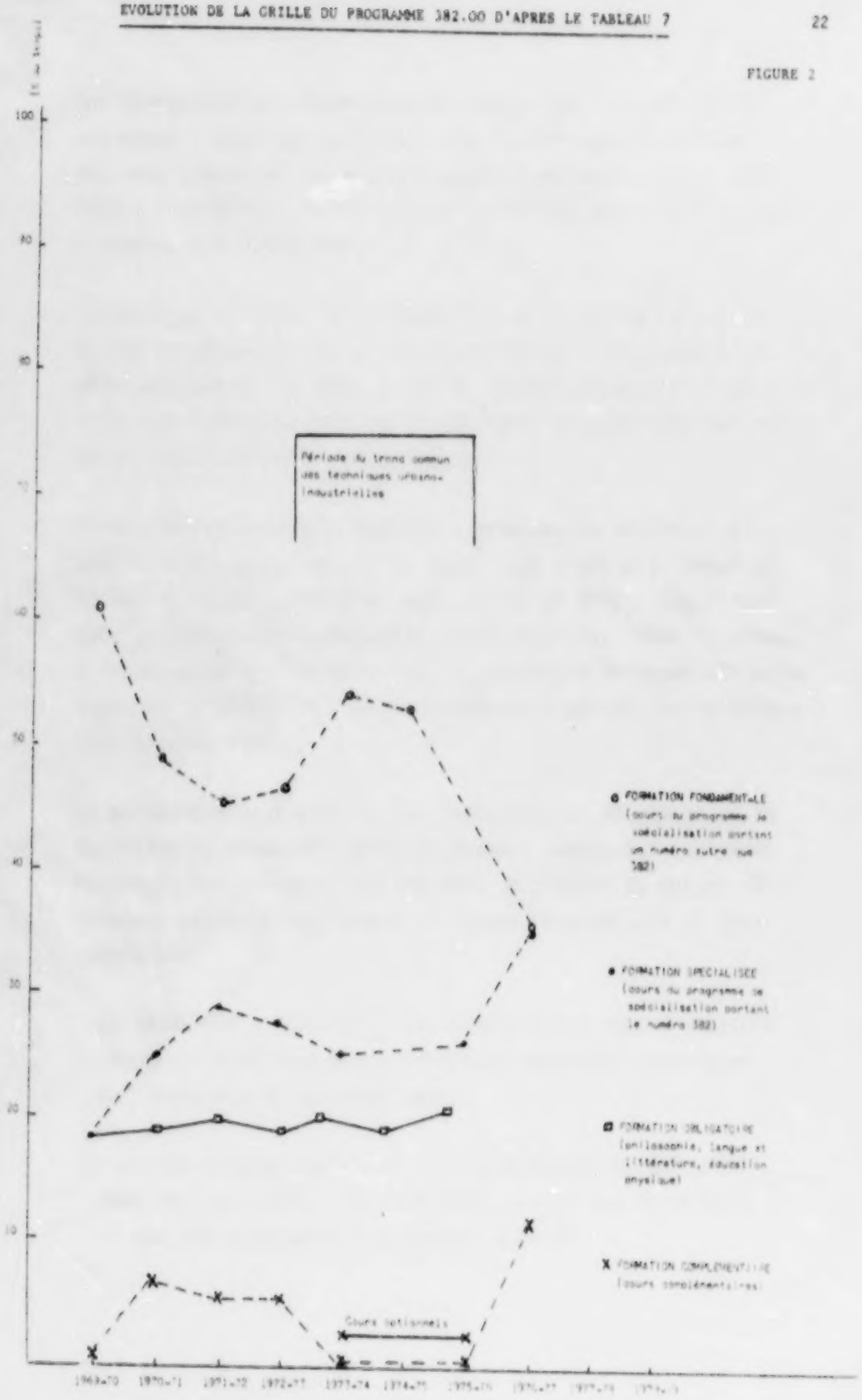

les formations complémentaire et spécialisée tendent à augmenter. Ceci est vrai sauf pour la période d'existence du tronc commun des techniques urbano-industrielles (de 1972-1973 à 1975-1976), période où les tendances décrites plus haut s'inversent complètement.

La révision de 1976-1977 a conduit à un programme où la formation fondamentale et la formation spécialisée occupent un même pourcentage du temps total de formation et où la formation complémentaire (quatre cours) prend la place qui lui revenait selon le régime pédagogique.

Il est remarquable que, dans ce programme, la formation fondamentale ait pris, depuis le début, une place plus importante que la formation spécialisée. C'est un profil inhabituel dans la plupart des programmes professionnels. Même la situation actuelle est inhabituelle, la formation fondamentale occupant 35% du temps total de formation soit autant que la formation spécialisée.

Si on examine la figure 3, qui représente un découpage de la formation fondamentale selon de grandes catégories (sciences humaines, techniques du groupe 400, techniques du groupe 200, sciences pures et appliquées et langue seconde), on se rend compte que:

- de 1969-1970 à 1972-1973, les fluctuations dans l'ensemble touchent trois catégories (sciences humaines, techniques du groupe 400 et mathématiques).

  Tous ces groupes subissent une décroissance jusqu'en 1971-1972 inclusivement. En 1972-1973, seules les techniques du groupe 400 effectuent une légère remontée;

FIGURE 1

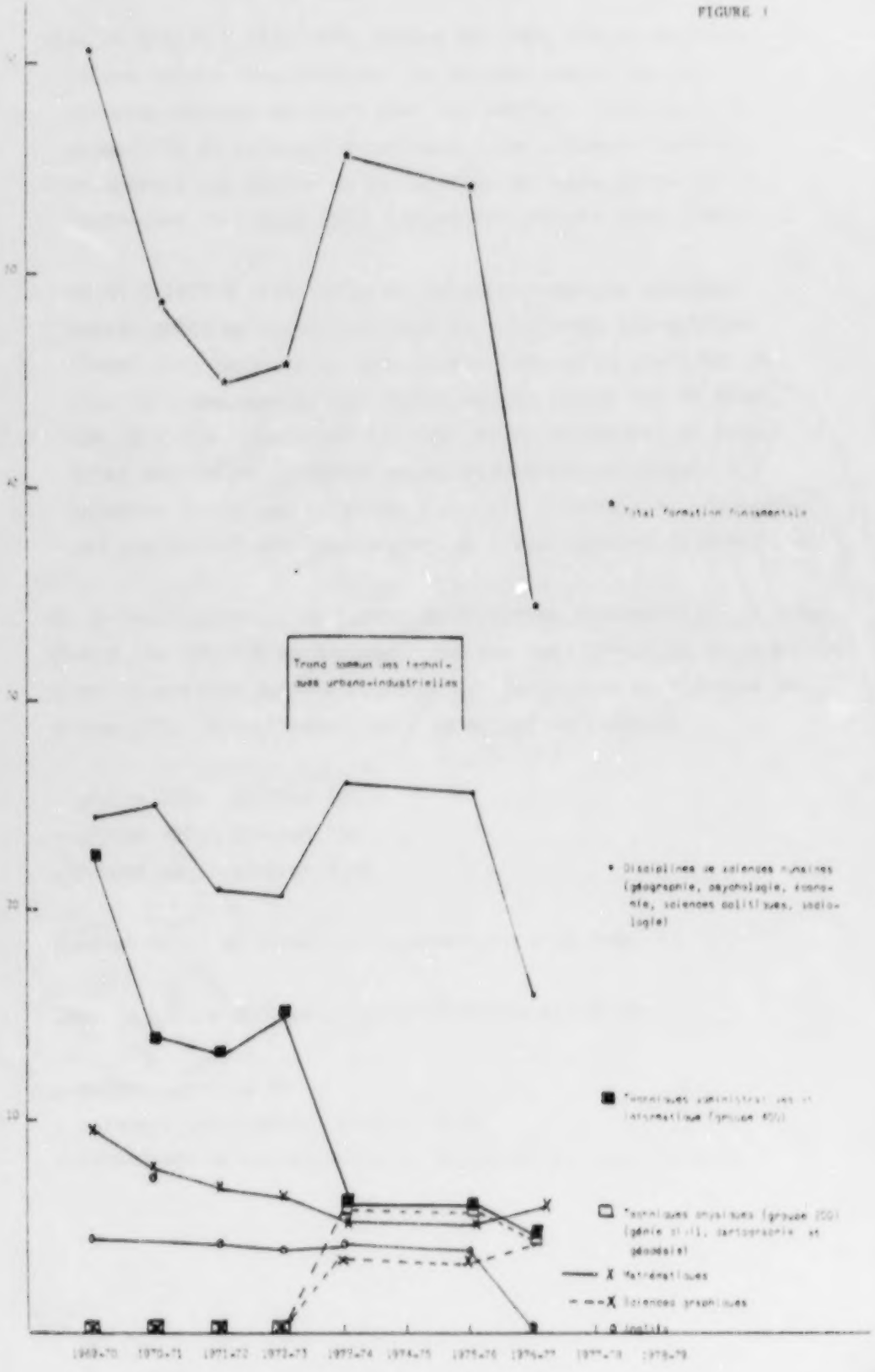
Total formation fondamentale
Tronc commun des technologies urbano-industrielles
Disciplines de sciences humaines (géographie, psychologie, économie, sciences politiques, sociologie)
Techniques administratives et informatique (groupe 450)
Techniques physiques (groupe 350) (génie civil, cartographie et géodésie)
Mathématiques
Sciences graphiques
Logistique
1969-70
1970-71
1971-72
1972-73
1973-74
1974-75
1975-76
1976-77
1977-78
1978-79

- de 1972-1973 à 1975-1976, époque du tronc commun des techniques urbano-industrielles, on se rend compte que deux nouveaux groupes de cours sont introduits: techniques du groupe 200 et sciences graphiques. Les sciences humaines récupèrent une partie du pourcentage de temps perdu par les techniques du groupe 400. Les autres groupes sont stables;

- de 1976-1977 à 1978-1979, les sciences humaines diminuent passablement en proportion dans le programme; les mathématiques sont toujours au même pourcentage qu'au cours des années du tronc commun; les techniques du groupe 200 de même que celles du groupe 400 baissent et se retrouvent en proportions semblables, proportions qu'atteignent maintenant les sciences graphiques. Enfin, l'anglais disparaît du programme, tel que décrit dans les Cahiers de l'enseignement collégial.

On se rend compte qu'en termes de formation fondamentale, le programme, au début très fortement axé sur les "sciences humaines", s'est diversifié jusqu'à englober des techniques et sciences du groupe 200. Actuellement, on a la situation suivante:

- groupe 200: environ 15%
- groupe 300: environ 16%
- groupe 400: environ 4,5%

pour un total de formation fondamentale d'environ 35%

Dans le groupe 200, on a les proportions suivantes:

- maths: environ 5%
- sciences graphiques: environ 4,5%
- techniques de cartographie et de géodésie: environ 4,5%

Dans le groupe 300, on a les proportions suivantes:

- géographie: environ 4,5%
- sociologie: environ 5%
- économie: environ 2%
- sciences politiques: environ 2%
- psychologie: environ 2%

Dans le groupe 400, on a la proportion suivante:

- techniques administratives: environ 4,5%.

Le tableau 8 donne les détails de l'évolution de chaque cours à travers les dix années d'existence du programme.

Il est à noter que ce programme du groupe 300, est, depuis 1972-1973, considéré au Service des programmes comme faisant partie du groupe 200 et est supervisé par la section sciences pures et appliquées.

4. Autres programmes touchant au secteur du 382.00

La problématique entourant le programme 382.00 ne serait pas complète si on oubliait l'existence d'autres programmes plus ou moins rattachés au secteur de l'aménagement.

4.1 Au niveau collégial

Certains programmes des secteurs 100 et 200 semblent former des personnes pouvant entrer à des degrés divers en compétition avec les finissants du programme 382.00. Ainsi, des

EVOLUTION DES COURS DE LA GRILLE DU PROGRAMME 382.00

TABLEAU 8

[illegible]	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78
[illegible] MATHEMATIQUES								
[illegible]	x	201-101-71 Initiation à la mathématique	x	201-[illegible]-73 Initiation aux maths appliquées [illegible]	x	x	x	Mathématiques générales et appliquées
[illegible]	x	x	x	x	x	x	x	x
[illegible]	x	x	x					
[illegible]								
[illegible]								
[illegible]	x	x	x	L'espace urbain	x	x		
	x	x	x	x	x	x		
				[illegible] Milieu physique I	x	x	x	x
				[illegible] Milieu physique II	x	x	x	x
[illegible]								
[illegible]								
	x	x	x	x	x	x	x	x
	x	x	x	x	x	x		

27

	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78
300 SCIENCES SOCIALES			385 ÉCONOMIQUE						
1	[illegible] Initiation aux inst. et prob. économiques I	x	Initiation à l'économie I	x	x	Introduction à l'économie I	x	[illegible] Initiation à la vie économique	x
2	[illegible] Initiation aux inst. et prob. économiques II	x	Initiation à l'économie II	x	x	Introduction à l'économie II	x	385-015-76 Initiation à la vie économique	x
					385 SCIENCES POLITIQUES				
3	[illegible] Introduction à la vie politique	x	x	x	x	x	x	x	x
			387 SOCIOLOGIE						
4	[illegible] Initiation à la sociologie I [illegible] Initiation aux techniques de recherche [illegible] Sociologie des moyens de communication	x x x	x x x	x x x	x Initiation aux techniques & méthodes de recherche x	x x x	x x x	[illegible] x x	[illegible] x x
5			230-110-73 Topométrie I 230-110-73 Topométrie II		x x	x x	x 230-130-75 Aménagement urb. à géo. x	x x	x x
6			280-014-73 Concept des techniques urbano-inst.		x	x	[illegible]	[illegible]	[illegible]
7			242-104-73 Sciences graphiques 242-104-73 Sciences graphiques		x x	géométrie descriptive x	x x	242-101-76 242-101-76 [illegible] graphiques	x

	x		x	x	x	x		x
	x	Initiation au droit des affaires	x					
	x		x					
	x		x					
	x	Structure de l'entreprise	x	x		x		x
			410-117-71 Organisation et méthodes					
	x	x						

69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78

382 SPÉCIALITÉ

382-101-69 Initiation à la planification	x	x	x	[redacted]			382-111-76 Introduction à l'aménagement du territoire	x
382-201-69 Les techniques de la planification	x	x	x	x	x	x	x	x
382-301-69 L'aménagement du territoire	x	x	x	x	x	x	x	x
382-401-69 L'aménagement du territoire et ressources naturelles	x	x	x	x	x	x	x	x
382-501-69 L'aménagement du territoire et ressources humaines	x	x	x	x	x	x	x	x
382-601-69 Prospectives socio-économiques pour 1980		x	x	x	x	x	x	x
Projets de fin d'études	x	382-500-71	x	x	x	x	x	x
Projets de fin d'études	x	382-600-71	x	x	x	x	x	x
	382-102-70 Dessin, topométrie, photo-interprétation I	x	x	x	x	x	382-511-76 Séminaire en aménagement	x
	382-202-70 Dessin, topométrie, photo-interprétation II	x	x	x	x	x	382-511-76 Aménagement urbain et administration municipale	x
		382-402-71 Séminaire en aménagement	x	x	x	x	x	x

programmes tels aménagement cynégétique et halieutique (145.04), aménagement forestier (190.01), génie civil (221.02), cartographie (230.01) et évaluation foncière (221.04) recoupent le programme 382.00. Dans un sens large, ces autres techniques sont également des techniques d'aménagement du territoire. Il est de plus remarquable de constater combien le terme "aménagement" est fréquent dans les titres de cours et même de programmes du collégial (voir tableau 9). Même si le foisonnement de l'utilisation du terme "aménagement" est loin d'être un indice de recoupement entre ces programmes et ces cours et le programme 382.00, il n'en reste pas moins que le terme même "aménagement" est loin d'être univoque. Un programme, portant ce seul titre, est du fait même identifié par un terme non spécifique portant à confusion.

4.2 Au niveau universitaire

Il existe actuellement, au niveau universitaire, divers programmes touchant au domaine qui nous intéresse. Il y a plus particulièrement des programmes de premier cycle en urbanisme et des programmes de second cycle en urbanisme et en aménagement du territoire (voir tableau 10).

Il s'ouvrira sous peu, à l'Université de Montréal, un programme de premier cycle dans le domaine de l'urbanisme.

De plus, certains programmes de premier cycle peuvent offrir des débouchés dans ce secteur, tels les programmes de géographie, architecture, génie civil pour n'en mentionner que quelques-uns.

COURS ET PROGRAMMES DU COLLEGIAL INCLUANT LE TERME "AMENAGEMENT"

TABLEAU 9

120-503-75	Aménagement physique des cuisines	1-2-3
120-601-77	Aménagement physique des cuisines	1-2-3
145-551-78	Aménagement ichtyologique	1-7-4
145-554-76	Aménagement et gestion des équipements I	2-3-2
145-621-78	Aménagement du petit gibier	1-6-3
145-631-78	Aménagement du gros gibier	1-6-3
145-641-78	Aménagement de la gent ailée	1-7-4
145-654-76	Aménagement et gestion des équipements II	1-2-2
147-607-78	Aménagement physique du milieu	3-3-3
150-670-78	Aménagement rural	2-0-2
155-526-78	Aménagement de fermes marginales	2-0-2
155-606-78	Aménagement forestier	0-2-2
155-686-78	Ecologie et aménagement de la faune	2-2-2
190-217-69	Aménagement forestier (polyvalent)	3-1-3
190-340-75	Notion d'aménagement polyvalent et de conservation	2-1-2
190-631-78	Aménagement forestier	1-3-2
190-661-78	Photo-interprétation et photo-restitution en aménagement forestier	3-3-3
231-211-68	Aménagement de la matière ligneuse	1-0-1
231-212-68	Aménagement II (aménagement polyvalent)	3-1-3
361-502-70	Aménagement physique et cuisine *	1-2-3
361-531-68	Planification et aménagement des cuisines I *	2-2-3
361-631-68	Planification et aménagement des cuisines II *	2-2-3
382-301-73	Aménagement du territoire	1-5-3
382-401-75	L'aménagement du territoire et les ressources naturelles	2-7-3
382-501-75	L'aménagement du territoire et les ressources humaines	1-7-4
382-511-76	L'aménagement urbain et l'organisation municipale	3-3-3
382-602-71	Séminaire en aménagement	0-5-1
382-903-73	Maquette d'aménagement territorial	1-2-3
382-905-73	Aménagement touristique et récréatif	1-2-3
382-906-73	Aménagement faunique	1-2-3
391-616-71	Aménagement et entretien des installations et équipements récréatifs	2-1-3
391-991-75	Réparation et aménagement des équipements de plein air	1-2-3
414-511-77	Aménagement touristique	1-2-3
430-511-77	Aménagement hôtelier	3-0-3
430-514-69	Aménagement hôtelier	3-1-1
430-531-69	Aménagement de cuisine	3-0-2
430-562-77	Aménagement de cuisine	1-1-1
570-241-69	Etudes et projet (aménagement) I **	1-2-1
570-343-76	Dessin technique (aménagement) I **	1-2-0
570-403-79	Techniques d'aménagement II **	1-2-1
570-443-76	Dessin technique II (aménagement) II **	1-2-0
570-503-79	Techniques d'aménagement III **	1-2-1
570-543-76	Dessin technique (aménagement) II **	2-4-0
570-603-79	Techniques d'aménagement IV **	1-2-1
570-615-69	Dessin technique (présentation et aménagement)**	1-2-0
911-101-77	Construction, aménagement et entretien d'habitation en bilot	2-1-2

* Devenu 120
** Aménagement d'intérieurs - arts appliqués

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT

145.01	Aménagement de la faune
145.04	Aménagement halieutique et cynégétique
147.	Techniques du milieu naturel (aménagement forestier) (aménagement de la faune)
155.	Aménagement de fermes
190.	Aménagement forestier
382.	Techniques d'aménagement
391.	Aménagement en loisirs

PROGRAMMES DE NIVEAU UNIVERSITAIRE DANS LE DOMAINE DE L'"AMENAGEMENT"

TABLEAU 10

(Tableau constitué d'après des renseignements de madame D. Rochette de la D.G.E.S.)

NOM DU PROGRAMME	UNIVERSITE MCGILL	UNIVERSITE CONCORDIA	UNIVERSITE DE MONTREAL	UQUAM	UNIVERSITE LAVAL
(Premier cycle)					
Architecture	X		X		X
Architecture-paysagiste			X		
Design de l'environnement				X	
Urbanisme		X	X*	X	
(Deuxième cycle)					
Aménagement			X		X
Aménagement du territoire					X
Architecture			X		
Urbanisme					
(Troisième cycle)					
Aménagement			X		

* Nouveau programme non encore donné.

4.3 Au niveau secondaire

Les programmes du secondaire, menant à la formation de dessinateurs, ne peuvent pas être oubliés. Les diplômés de ces profils de formation débouchent, dans bien des cas, dans le secteur de l'aménagement, vu l'importance que les sciences graphiques y ont acquise.

5- Conclusion

Le programme 382.00 a eu, depuis ses débuts, une histoire assez mouvementée. Ses assises, et par là ses objectifs, étant mal définies, il n'est pas étonnant de constater la présence toujours actuelle des interrogations du début de son histoire. Nombre d'études ont été faites, mais peu de réponses ont pu être apportées aux différentes interrogations.

Ce que l'on sait cependant, c'est que:

- les fonctions de travail du technicien formé par ce programme ne sont pas définies clairement;

- la clientèle oscille toujours, d'une année à l'autre, entre hausse et baisse;

- le taux de certification des étudiants de Collège III est de 51%. Ce taux est de 27% pour les étudiants de Collège I;

- le programme a, au cours de son histoire, évolué d'une appartenance claire au secteur des techniques humaines (300) vers une appartenance hybride entre ce secteur et celui des techniques physiques (200);

- le secteur de l'aménagement étant mal défini, on n'a pas cessé, depuis le début du programme 382.00, d'en explorer des variantes, et plus particulièrement celle de l'urbanisme;

- il existe des programmes, tant du niveau secondaire, du niveau collégial que du niveau universitaire, qui offrent des débouchés plus ou moins précis dans le secteur mal défini de l'aménagement;

- le titre même du programme est non spécifique et sujet à des interprétations multiples.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le problème est sérieux et complexe. Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas cerné, de façon satisfaisante, le secteur "aménagement" et aussi longtemps que nous n'aurons pas identifié les composantes de ce secteur en terme de fonctions de travail, il sera impossible de trouver des solutions entièrement satisfaisantes. Il faudra cependant éviter l'erreur originelle des recherches entreprises sur ce programme: celle de définir, à priori et de façon théorique et livresque, un domaine qui, au Québec, n'a pas encore vraiment pris forme.

DEUXIEME CHAPITRE

Technicien en aménagement:
une fonction non vécue

1- La relance

Comme il a été mentionné en introduction, la Direction générale de l'enseignement collégial, avec le comité consultatif industriel et le comité pédagogique du programme des techniques d'aménagement, convenait d'une démarche en deux temps.

D'abord il apparaissait opportun d'effectuer une relance des diplômés en techniques d'aménagement afin de les localiser, de circonscrire leur cheminement professionnel depuis l'obtention de leur diplôme collégial, notamment de décrire leur fonction actuelle de travail et d'identifier leur employeur. Cette relance devait également servir à constituer des listes de noms de "techniciens en aménagement" et de leurs employeurs afin de les inviter éventuellement, dans le deuxième temps de la démarche, à participer à des entrevues de groupe visant à préciser la fonction de travail de "technicien en aménagement". En plus de ces participants aux entrevues prévues pour la seconde étape du processus, on convint également de rencontrer des "techniciens" et des "employeurs de techniciens" qui ne proviendraient pas du programme collégial des techniques d'aménagement mais qui assumaient des fonctions de travail "identifiées aux techniciens en aménagement", et ce, particulièrement dans le secteur de l'urbanisme.

La première partie du présent chapitre rapporte les résultats de la relance téléphonique effectuée auprès des cent vingt-trois diplômés des techniques d'aménagement depuis 1972 tandis que la seconde partie expose les résultats des entrevues effectuées auprès des "techniciens" en aménagement et en urbanisme ainsi que de leurs employeurs.

1.1 Les objectifs de la relance

Au moment de sa mise en oeuvre, les objectifs de la relance des gradués en techniques d'aménagement furent formulés dans les termes suivants:

a) identifier parmi les diplômés ceux qui se définissent comme oeuvrant en techniques d'aménagement sur le marché du travail;

b) identifier les différentes fonctions de travail et les tâches des techniciens en aménagement;

c) identifier des personnes-ressources aptes à participer à titre de technicien ou de superviseur à des entrevues de groupe structurées pour mieux connaître ce secteur d'activités socio-économiques.

1.2 La méthodologie

Pour rencontrer les objectifs énumérés, une relance téléphonique constituait un instrument fort approprié, et ce, d'autant plus, que les délais à notre disposition et la période de l'année où nous devions opérer - décembre '78, janvier '79 - exigeaient un instrument souple et efficace.

Cependant, pour procéder à la relance des gradués du programme des techniques d'aménagement, quatre points devaient être préalablement clarifiés.

a) Le premier était relatif à la personne pouvant effectuer les entretiens téléphoniques mais aussi, capable de procéder au pré-test du questionnaire devant servir de guide d'entretien téléphonique. Cette question fut magnifiquement réglée par l'addition à l'équipe de Manon Boivin qui signa le rapport d'étape que constitua la présentation, fin janvier '79, des résultats bruts de la relance.

b) Le deuxième point était relatif à la détermination de la population cible à rejoindre lors de la relance. Devait-on

rejoindre tous ceux qui, à un moment ou l'autre, avaient été inscrits au programme des techniques d'aménagement, ou ceux qui pouvaient être considérés comme des finissants à ce programme ou,finalement,ceux qui avaient obtenu leur diplôme d'enseignement collégial en techniques d'aménagement. C'est cette dernière catégorie, celle des diplômés en techniques d'aménagement qui fut retenue comme,sinon la seule, du moins la plus signifiante en regard des objectifs de la relance.

c) Plus concrètement, le troisième point concernait l'établissement de la liste des diplômés à rejoindre. Pour chacun, il fallait au moins le nom et un numéro de téléphone pertinent. Le groupe Petrelli, les départements de techniques d'aménagement des collèges de Matane et John Abbott ainsi que le groupe "Coordination du développement de l'informatique et des systèmes" du Service de la recherche et du développement ont rendu possible la constitution de la liste des diplômés à rejoindre.

d) Enfin, le quatrième point à clarifier avait trait à la facture de l'entretien téléphonique. Ce moyen de relance individuelle avait été retenu comme le plus pertinent et le plus efficace en regard des objectifs de la relance. Un questionnaire de base ayant été élaboré par les auteurs du présent rapport, il fut l'objet d'un pré-test auprès d'une dizaine de répondants par Manon Boivin. Le questionnaire, dans sa forme définitive, tel qu'utilisé lors des entretiens téléphoniques, apparaît en annexe au présent rapport.

1.3 La population rejointe

On l'a vu dans le chapitre précédent, le programme des techniques d'aménagement est offert depuis 1969 au collège de Jonquière, 1972

Tableau 11: Répartition des diplômés en techniques d'aménagement selon le collège et l'année d'obtention du DEC, janvier 1979

(juin 1972 à décembre 1978)

Année \ Collège	Jonquière	Matane	John Abbott	Total
1972	7			7
1973	10			10
1974	9			9
1975	14	8		22
1976	15	6		21
1977	12	8		20
1978	13	13	2	28
Total	86 (1)	35	2	123 (1)

(1) 6 diplômés originant du Collège de Jonquière n'ont pu être rejoints.

Tableau 12: Population rejointe lors de la relance des diplômés en techniques d'aménagement, janvier 1979

	N. de diplômés	N. de diplômés rejoints	%
Collège de Jonquière	86	80	93,0
Collège de Matane	35	35	100
Collège John Abbott	2	2	100
Total	123	117	95,1

à Matane, 1975 à John Abbott et 1976 à Rosemont. Ce programme a donc eu ses premiers diplômés à Jonquière en 1972.

Au total, c'est 123 diplômes d'enseignement collégial qui furent décernés de juin 1972 à décembre 1978 en techniques d'aménagement. Ces 123 diplômés se répartissent selon leur collège d'origine et l'année d'obtention de leur DEC tel qu'indiqué dans le tableau 11.

Il faut noter que le nombre de diplômés dans une année donnée - de janvier à décembre - ne recoupe pas seulement les diplômés de la promotion de juin de cette même année mais également un certain nombre d'étudiants issus de la promotion de juin de l'année antérieure à celle de l'émission des diplômes; c'est le phénomène des fins de DEC dont le décompte est reporté sur l'année suivante.

Le tableau 12 indique le nombre et le pourcentage des diplômés rejoints lors de la relance téléphonique, soit 117 sur une population totale de 123 pour un taux de 95%. Alors que tous les diplômés de Matane et de John Abbott furent rejoints, 80 sur 86 le furent à Jonquière, soit 93%.

1.4 Le placement selon la relance

On retrouvera en annexe le tableau-synthèse des réponses obtenues de chaque diplômé en techniques d'aménagement lors de l'entrevue téléphonique effectuée en décembre '78 ou janvier '79.

Considérant globalement ce qu'il advient des diplômés après leur formation collégiale, la relance nous indique que pour chacun des collèges concernés (John Abbott, Matane et Jonquière) les principales caractéristiques du placement des diplômés en techniques d'aménagement sont, sommairement, les suivantes:

a) pour le Collège John Abbott: au moment de la relance, soit six mois après la fin de leurs études collégiales, l'un des deux diplômés était toujours à la recherche de son premier emploi tandis que le second travaillait à titre temporaire à un projet Canada au Travail;

b) pour le collège de Matane: des trente-cinq diplômés des quatre années 1975-1978, cinq ont entrepris des études post-collégiales, dix-neuf ont un emploi dont huit un emploi régulier et onze, un emploi temporaire. Onze sont sans emploi et parmi ces onze sans emploi, deux ont été promus en juin 1978, les autres l'ayant été antérieurement;

c) pour le Collège de Jonquière: des quatre-vingt-six diplômés en aménagement de ce collège, quatre-vingt ont été rejoints. De ces quatre-vingt diplômés, trente et un ont entrepris des études supérieures, dix-sept ont un emploi régulier, douze un emploi temporaire. Vingt diplômés dont quatre de la promotion de 1978 sont sans emploi;

d) pour les trois collèges: des cent dix-sept diplômés rejoints, soit 95% de la population totale des diplômés en techniques d'aménagement issus du réseau collégial depuis 1972, 31% ont entrepris des études supérieures, 27% sont sans emploi et 42% ont un emploi se répartissant moitié-moitié entre emploi régulier et emploi temporaire.

En d'autres termes, depuis 1972, sur dix diplômés en techniques d'aménagement:

- deux ont un emploi régulier;
- deux ont un emploi temporaire;
- trois ont poursuivi ou poursuivent des études universitaires;
- trois sont sans emploi.

Tableau 13: Répartition selon l'occupation des diplômés en techniques d'aménagement au Collège de Matane de 1975 à 1978, janvier 1979

	ANNEE D'OBTENTION DU DEC					
	1975	1976	1977	1978	Total	%
. emploi régulier	3	3	1	1	8	22,8
. emploi temporaire			2	9	11	31,4
. études supérieures - actuelles	2			1	3	8,6
. études supérieures - complétées	1	1			2	5,7
. sans emploi et ne s'en cherchent pas en aménagement	2		4		6	17,2
. sans emploi et s'en cherchent en aménagement		2	1	2	5	14,3
NOMBRE TOTAL DE DIPLOMES	8	6	8	13	35	100

Tableau 14: Répartition selon l'occupation des diplômés en techniques d'aménagement au Collège de Jonquière de 1972 à 1978, janvier 1979

	ANNEE D'OBTENTION DU DEC								
	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	TOTAL	%
. emploi régulier	1	1	2	4	5	1	3	17	21,2
. emploi temporaire				3	3	3	4	13	16,2
. études supérieures - actuelles		3	4	2	2	3	3	17	21,2
. études supérieures - complétées	5	3	2	3	1			14	17,5
. sans emploi et ne s'en cherchent pas en aménagement		2	1	1	3	1		8	10,0
. sans emploi et s'en cherchent en aménagement	1	1		1	1	4	3	11	13,8
. NOMBRE TOTAL DE DIPLOMES REJOINTS	7	10	9	14	15	12	13	80	100
. Diplômés non rejoints								6	
. NOMBRE TOTAL DE DIPLOMES								86	

Tableau 15: Répartition selon l'occupation des diplômés en techniques d'aménagement de 1972 à 1978, aux collèges de Jonquière, Matane et John Abbott, janvier 1979

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	TOTAL	%
. emploi régulier	1	1	2	7	8	2	4	25	21,4
. emploi temporaire	-	-	-	3	3	5	14 (1)	25	21,4
. études supérieures - actuelles	-	3	4	4	2	3	4	20	17,1
. études supérieures - complétées	5	3	2	4	2	-	-	16	13,7
. sans emploi et ne s'en cherchent pas en aménagement		2	1	3	3	5	-	14	11,9
. sans emploi et s'en cherchent en aménagement	1	1	-	1	3	5	6 (1)	17	14,5
. DIPLOMES REJOINTS	7	10	9	22	21	20	28	117	100

(1) Incluant un des deux diplômés du Collège John Abbott en 1978.

Sur dix diplômés en techniques d'aménagement, trois sont sans emploi, et ce, en moyenne, vingt-huit mois après l'obtention de leur DEC. Non que ces diplômés n'aient pas travaillé depuis leur sortie du collège, mais plutôt parce que les emplois auxquels ils accèdent étant souvent des emplois temporaires particulièrement brefs, les périodes de chômage sont nombreuses. Il s'agit ici d'une photographie prise à un moment donné, celui de la relance.

Sur dix diplômés en aménagement, trois ont poursuivi ou poursuivent des études universitaires. Voilà qui pourrait être un signe de santé digne d'un programme pré-universitaire mais voilà qui est également susceptible d'indiquer soit la difficulté de s'intégrer au marché du travail après ce programme collégial soit, ce qui n'est pas contradictoire, un reflet du caractère "enseignement général" de ce programme professionnel.

Les secteurs universitaires les plus fréquentés par les diplômés en techniques d'aménagement sont la géographie, l'administration, les études urbaines (urbanisme, aménagement du territoire, environnement...). Mais on en retrouve également en sociologie, informatique, récréologie, pédagogie (cf. annexe IV). Si les études universitaires attirent 14,3% des diplômés en aménagement du collège de Matane, c'est 38,7% des gradués en aménagement du collège de Jonquière qui ont poursuivi ou pourvuivent des études universitaires. Pour un programme professionnel, ce 38,7% reflète une situation fort exceptionnelle.

Lorsqu'un diplômé du collégial entreprend des études universitaires avant ou parallèlement à sa venue sur le marché du travail, que ces études soient à temps plein ou à temps partiel et peu importe le type de reconnaissance qui y est rattachée (certificat, mineure...), ce diplômé n'est plus dans la catégorie de ceux qui accèdent au marché du travail avec leur seule scolarité collégiale.

Enfin, sur dix diplômés en aménagement, quatre ont un emploi. Ne sont pas compris dans cette dernière catégorie ceux qui, parallèlement ou non à leur travail, ont entrepris des études universitaires à temps partiel ni ceux qui travaillent après avoir poursuivi des études universitaires; ils sont inclus parmi ceux ayant poursuivi des études universitaires. Des quatre diplômés ayant un emploi, deux ont un emploi régulier tandis que les deux autres ont un emploi temporaire. cf. Tableau 15 et annexe 2.

Les notions d'emploi régulier ou temporaire, d'emploi à temps plein ou à temps partiel ne sont pas toujours adéquatement définies. Ainsi, pour tel bureau de placement dans un collège, lorsqu'un diplômé occupe de fait ou prévoit occuper un poste de travail pendant un nombre déterminé de semaines, par exemple, pendant seize semaines, ce travailleur est automatiquement considéré comme ayant un emploi régulier. D'autres utilisent comme synonymes les expressions "emploi régulier" et "emploi à plein temps", ne distinguant pas entre le statut de l'emploi et le nombre d'heures de travail hebdomadaire inhérent à cet emploi. Cette confusion dans les définitions est susceptible de provoquer des décalages parfois importants entre une réalité et sa représentation.

Pour la présente relance, il a été jugé préférable de laisser aux diplômés eux-mêmes le soin de définir si l'emploi qu'ils occupaient étaient réguliers ou temporaires, à temps plein ou à temps partiel (cf. les questions 8, 9, 20 et 21 de la grille d'entrevue).

La notion d'emploi temporaire est extrêmement importante pour les diplômés en aménagement puisque un peu plus des deux tiers (68%) de tous les emplois répertoriés lors de la relance (un

diplômé pouvant avoir eu plusieurs emplois successifs), sont des emplois temporaires. Les diplômés qui ont actuellement un emploi régulier ont mis, en moyenne, treize mois pour accéder à leur premier emploi régulier et ils sont sur le marché du travail depuis, en moyenne, trente-quatre mois. Ceux qui ont actuellement un emploi temporaire sont diplômés, eux, en moyenne, depuis seize mois. Ce qui laisse entrevoir que depuis 1972, mais d'une façon encore plus remarquable aujourd'hui, la notion d'emploi temporaire est à la base du cheminement professionnel du diplômé en techniques d'aménagement.

Par ailleurs, un diplômé sans emploi ou un diplômé poursuivant ou ayant poursuivi des études post-collégiales ne sont évidemment pas les plus susceptibles d'éclairer dans les faits le contenu de la fonction de travail de technicien en aménagement. A ce stade, il faut assumer une fonction pour la décrire.

Sur les cent dix-sept diplômés en techniques d'aménagement depuis 1972, 20% soit vingt-cinq ont accédé à un emploi régulier sans avoir bénéficié d'une formation post-DEC. Ce groupe constitue une population-cible importante. Et l'un des objectifs primordiaux de la relance était justement d'identifier les membres de ce groupe ainsi que leurs employeurs afin de les privilégier comme informateurs-clés lors de l'étape des entrevues de groupe.

Mais ces vingt-cinq diplômés qui travaillent de façon régulière exercent-ils ce que l'on peut appeler une fonction de technicien en aménagement. Les pages suivantes nous indiquent la liste de ces vingt-cinq emplois.

De ces vingt-cinq emplois, au moins deux (# 24 et # 25) ne sont, de toute évidence, d'aucune manière spécifiquement reliés à la formation professionnelle collégiale reçue en techniques d'aménagement.

Tableau 16:

Liste des vingt-cinq emplois réguliers auxquels ont accédé les diplômés en techniques d'aménagement depuis 1972.

1. J.74-8: secrétaire-dessinatrice pour une firme d'urbanisme;
2. J.76-10: dessinatrice pour une firme privée;
3. J.77-4: dessinateur pour une firme d'arpenteurs-géomètres;
4. M.75-4: technicien-dessinateur pour une firme privée;
5. J.78-9: commis préposé aux coûts pour une cie minière;
6. J.74-5: dessinateur pour une firme privée;
7. J.75-4: dessinateur senior pour une municipalité;
8. J.78-6: technicien en génie civil pour un bureau d'évaluation technique;
9. M.76-6: technicien en génie civil pour une institution d'enseignement;
10. J.76-15: technicien en génie civil pour une firme privée;
11. J.75-14: technicien en génie civil; pour l'Hydro-Québec;
12. J.73-10: technicien en urbanisme senior pour une municipalité;
13. J.76-7: technicien en foresterie pour le ministère des Terres et Forêts (MTF)
14. J.75-7: technicien en arts graphiques et appliqués; pour le MTF:
15. J.75-9: technicien en arts graphiques et appliqués pour le MTF;

16. M.77-2: technicien en aménagement pour le MTF:

17. M.76-5: technicien en foresterie pour le MTF:

18. M.76-3: technicien forestier pour le MTF:

19. M.75-3: technicien en arts graphiques et appliqués pour le MTF;

20. M.75-5: technicien en aménagement pour une firme privée;

21. J.78-7: directeur du service d'aménagement pour une municipalité;

22. J.76-14: technicien en aménagement pour une firme privée;

23. J.76-13: technicien en aménagement pour un organisme gouvernemental;

24. directeur d'un centre de plein-air;

25. p.d.g. d'une entreprise de maisons sectionnelles.

Des vingt-trois autres emplois réguliers, neuf sont fournis par des firmes privées, sept par le ministère des Terres et Forêts, trois par des municipalités, deux par des organismes gouvernementaux, un par une compagnie minière et une autre par une maison d'enseignement.

1.5 Conclusions partielles

On l'a vu plus haut, un objectif primordial de la relance fut de constituer une liste d'informateurs-clés capables d'éclairer le contenu de la fonction de technicien en aménagement. Cependant, les informations recueillies lors de cette relance permettent de tirer les conclusions partielles et temporaires suivantes:

i. la proportion de ceux qui accèdent à une formation universitaire après leur formation professionnelle collégiale est étonnamment élevée;

ii. la notion d'emplois temporaires est particulièrement importante dans le cheminement professionnel des diplômés en techniques d'aménagement;

iii. la proportion des diplômés engagés dans des emplois nécessitant une formation professionnelle de niveau secondaire ou ne nécessitant aucune formation professionnelle semble significative, l'annexe 2 et les rapports d'entrevues étant révélateurs à ce sujet;

iv. il y a absence, presque totale, d'organismes les plus évidemment responsables de l'aménagement du territoire parmi les employeurs (v.g. l'O.P.D.Q., les municipalités, le ministère des Affaires municipales...);

v. l'importance du ministère des Terres et Forêts comme employeur des diplômés en techniques d'aménagement est remarquable.

2. Les entrevues de groupe

Suite aux entretiens téléphoniques de la relance, auprès de cent dix-sept des cent vingt-trois diplômés en techniques d'aménagement depuis 1972, c'est-à-dire depuis l'implantation de ce programme professionnel dans le réseau collégial (1969), différents groupes furent constitués pour procéder à la description de la fonction de travail de "technicien en aménagement".

En procédant, sauf dans deux cas où les participants ne furent pas assez nombreux, sensiblement selon les objectifs, la démarche et la méthodologie-type exposée plus loin, cette phase des entrevues de groupe déboucha sur huit rencontres d'une journée chacune. Chaque rencontre réunissait un groupe homogène constitué ou de "techniciens" ou d'"employeurs" ou de "pédagogues" mais jamais de plus d'une de ces catégories de personnes lors d'une même rencontre.

De cette façon, on put rencontrer:

i. des diplômés issus du Collège de Jonquière;

ii. des diplômés issus du Collège de Matane;

iii. des employeurs de ces diplômés;

iv. des "techniciens en urbanisme" non issus du programme collégial des techniques d'aménagement;

v. des "employeurs" de ces "techniciens en urbanisme";

vi. des pédagogues de chacun des collèges (Jonquière, John Abbott, Matane et Rosemont) offrant le programme des techniques d'aménagement.

2.1 La méthodologie-type des entrevues de groupe

Lors d'une entrevue de groupe, les spécialistes consultés sont ordinairement de sept à neuf; ils peuvent être moins nombreux mais jamais davantage . Ces spécialistes sont choisis en fonction des objectifs fixés à l'entrevue. Leur caractéristique principale est qu'ils exercent eux-mêmes ou qu'ils supervisent directement des travailleurs qui exercent les fonctions de travail, les tâches ou les opérations sous analyse. Ces spécialistes consultés sont non seulement réputés pour leur compétence professionnelle, ils sont également capables de décrire leur travail, de le situer dans un ensemble plus grand. Ils sont capables de s'exprimer verbalement et par écrit. Somme toute, ce sont des informateurs-clés; ils ne sont pas choisis pour être statistiquement représentatifs, ils sont choisis pour leurs compétences et leur capacité d'en rendre compte.

L'équipe d'animation d'une entrevue de groupe est généralement composée d'un animateur et d'un adjoint. Tandis que l'animateur est centré sur le déroulement de l'entrevue, dans son aspect formel, l'adjoint voit plus particulièrement aux conditions matérielles de cette entrevue: accueil, nourriture, documents, photocopie, prises de notes, etc.

Une entrevue de groupe dure au minimum une journée normale de travail. Les participants sont disposés en cercle autour d'une table. Il y a un tableau dans la pièce. Un appareil pour photocopier est disponible, si possible pas trop éloigné et assez rapide.

Lorsque les participants ont pris place, l'animateur présente les conditions matérielles de la rencontre, convient d'un horaire pour la journée, présente les objectifs de l'entrevue, situe avec précision l'entrevue dans le processus d'analyse et s'assure que chacun comprend la portée de sa participation.

Chacun des participants est invité à décrire en ses termes et par écrit la fonction de travail sur laquelle porte l'analyse et qu'il connaît puisqu'il l'exerce ou la supervise directement. Le résultat du travail de chacun est photocopié et distribué au groupe. Chaque participant présente à tour de rôle verbalement son écrit, les autres étant invités à lui adresser toutes les questions leur permettant de bien comprendre ce qu'il a écrit.

Ensuite, l'animateur demande aux spécialistes-participants de reformuler par écrit la description de la fonction ou de la partie de fonction sous analyse. Et cette fois-ci, il invite à tenir compte des points suivants: a) ce que les autres participants ont écrit; b) les explications qu'ils en ont données; c) du fait que décrire une fonction, c'est en énumérer les tâches, chaque tâche contenant un comportement représenté par un verbe et un seul; et d) que décrire une tâche c'est en énumérer les opérations... Puis les documents produits sont photocopiés, distribués à chacun et expliqués à nouveau selon le même tour de table décrit dans la phase antérieure.

Enfin, pour la recherche du consensus, l'animateur transcrit une première hypothèse au tableau, une hypothèse étant une position écrite de l'un des participants. On demande à un second participant de se mettre d'accord, en discutant, avec le participant dont l'hypothèse est écrite au tableau, sur une formulation unique qui intègrera les deux hypothèses. A l'accord des deux premiers, l'on demande à un troisième participant de s'intégrer à la formulation obtenue par les deux premiers. Et ainsi de suite jusqu'à intégration de la position de chacun des participants. Le problème est, bien sûr, l'ordre dans lequel on doit favoriser l'intégration des participants. Il existe plusieurs méthodes dont la plus courante consiste à demander

à chacun des participants de classifier les documents produits (incluant le sien) dans l'ordre décroissant d'affinité qu'il ressent à leur endroit. Puis l'animateur faisant le total des points donnés, établit pour chacun des documents un score. Le plus faible score est celui du document qui a été le plus souvent choisi parmi les premiers. L'affinité y est donc fonction inverse du score obtenu.

Les participants étant parvenus à un consensus relatif à la description de la fonction sous analyse, il s'agit en cette phase ultime de l'entrevue de demander à chacun d'énumérer par écrit pour chaque opération, pour chaque tâche et pour l'ensemble de la fonction les données permettant de passer de la description à l'analyse de la fonction de travail. Ces données sont les conditions d'exercice de la fonction.

Telle fut la méthodologie-type qui fut adoptée lors des entrevues de groupe. Cependant, à deux reprises, le nombre des participants étant insuffisant, cette méthodologie ne fut pas utilisée. A ces deux occasions, une discussion plus informelle avec les deux ou trois participants favorisa une exploration plus libre des différents aspects du programme des techniques d'aménagement.

2.2 Les résultats

Les pages suivantes présentent les descriptions de fonction de travail auxquelles sont parvenus les différents groupes interviewés, des diplômés en techniques d'aménagement, les employeurs de ces diplômés, des "techniciens" sans formation collégiale en aménagement, les employeurs de ces "techniciens" ainsi que les professeurs en techniques d'aménagement.

Tableau 17. DESCRIPTIONS DE LA FONCTION DE TRAVAIL DU "TECHNICIEN EN AMENAGEMENT"

selon

les diplômés du 382.00	les employeurs des diplômés	des travailleurs non-tenus du 382.00	les professeurs du 382.00
Le technicien en aménagement: 1- agit en aide aux professionnels; 2- consulte sur l'avant-projet, le présente, l'explique; 3- recherche (cueille des données): .sur le terrain, par échantillonnage, .socio-économique, .démographique, .législatif ou administratif, .bibliographique ou autres sources de documentation; 4- coordonne une équipe de travail; 5- analyse, vérifie, compile des données; 6- effectue une synthèse des potentialités et des contraintes; 7- rédige des solutions concrètes; 8- rédige des rapports; 9- inspecte et vérifie des travaux; 10- rencontre, anime, explique et consulte concernant le projet; 11- corrige s'il y a lieu. Ses instruments sont: 1- la cartographie; 2- la mise en plan; 3- la photo-interprétation; 4- l'arpentage; 5- les tableaux, les graphiques; 6- les dessins; 7- les photos (35mm). Et ses domaines d'activités sont: 1- le domaine forestier; 2- le domaine touristique; 3- le zonage; 4- l'aménagement paysagé; 5- le lotissement; 6- l'aménagement rural; 7- l'aménagement urbain.	**Le technicien en aménagement:** 1- cueillir, compiler des données climatologiques, bio-physiques, socio-économiques en laboratoire et sur le terrain - données sur l'utilisation des sols, des services; 2- analyser ces données; 3- cartographier les données; 4- localiser les équipements (projets); 5- réaliser des projets 6- contremaître; 7- interpréter et adapter des plans; 8- dessiner (exécution); 9- concevoir des plans et devis de disposition d'usines, réseaux d'égouts et aqueducs et autres de génie civil. Croquis d'équipements récréatifs - études techniques; 10- arpentage; 11- lotissement de terres; 12- cheminement critique des projets; 13- planifier; 14- analyser des demandes d'utilisation des terres; 15- analyser les données; 16- administrer des contrats; 17- reproduire (publication); 18- photo-interpréter; 19- surveillance technique; 20- graphisme.	**Le technicien en aménagement (urbanisme):** 1- faire des relevés simples sur le terrain: .occupation du sol, .état des bâtiments, ou à partir de photos aériennes; 2- prendre en charge et réaliser les opérations graphiques se rapportant à un projet: .notion d'esthétisme, .à partir de données traitées par le chargé de projet; 3- utiliser divers instruments: .planimètre, .rapporteur d'angle, .stéréoscope, .odomètre, .leroy, .tracés sur couche, .pentographe, .crayon, encre; 4- préparer et réaliser des présentations; 5- mettre en page cartes et textes pour rapport; 6- choisir les techniques de reproduction les mieux appropriées; 7- participer à la confection de maquette.	**Le technicien en aménagement:** 1- préparer des devis selon divers types de dossier (PRO); 2- distribuer et superviser des tâches techniques; 3- inventorier les informations; 4- effectuer les relevés (terrain); 5- participer à la réalisation d'enquête: .bio-physique, .socio-économique; 6- utiliser, entretenir et mettre à jour des instruments et appareils techniques; 7- compiler et classer les données; 8- analyser et intégrer l'information; 9- identifier et localiser des contraintes et potentialités; 10- résumer par des rapports et comptes rendus; 11- produire des esquisses, schémas, plans de détail, maquettes; 12- interpréter les résultats; 13- administrer la réglementation d'urbanisme ou d'aménagement du terrain: .donc tenir à jour les formulaires .se tenir au courant des informations; 14- participer à l'élaboration des coûts; 15- participer à l'élaboration de règlement; 16- produire, confectionner et réviser des cartes et des textes; 17- présenter des projets ou y participer à l'aide des moyens: .audio-visuels, .verbaux, .écrits; 18- assister: .inspecteur en bâtiments, .officier municipal, .ingénieur municipal, architecte, évaluateur, .arpenteur; 19- administrer: sous-direction de projets et de programmes. Conditions d'exercice: 1- vision stéréoscopique; 2- expression verbale 3- visualisation spatiale; 4- rigueur mathématique; 5- habilité manuelle.

Une comparaison des différentes descriptions entre elles et de ces descriptions avec celles obtenues spontanément lors des entretiens individuels de la relance téléphonique incite à formuler un certain nombre de remarques.

Même si cette ambiguité n'a plus la présence qu'on lui reconnaissait il y a quelques années, on continue de croire, surtout chez certains diplômés mais également chez certains employeurs, qu'un technicien en aménagement est habilité à aménager toute réalité, peu importe son contenu. Pour eux, l'aménagement est un processus intellectuel applicable à toute réalité et le diplômé en ce secteur est effectivement capable d'aménager cette réalité quelle qu'elle soit: un territoire, un local, un système de production, un intérieur, un système d'exploitation... n'importe quoi, peu importe la spécificité et la complexité de cette réalité. Qu'un technicien maîtrise les processus intellectuels sous-jacents à la démarche propre à un secteur socio-économique apparaît, un objectif qu'il est plus que souhaitable de poursuivre au collégial, mais qu'un technicien se définisse essentiellement comme technicien d'un processus intellectuel, théoriquement défini, apparaît pour le moins étranger aux objectifs habituellement reconnus au collégial.

Une seconde remarque concerne la place du technicien dans la division du travail entre les gens formés à l'université et ceux formés au secondaire. Dans les faits, l'employeur sous-utilise systématiquement - pour ne pas dire, n'utilise pas - le technicien en aménagement du territoire. Pour un même emploi, il peut choisir soit un professionnel formé à l'université - géographe, architecte, ingénieur... - soit un technicien - en génie civil, cartographie, halieutique et cynégétique... Comme le signalait un diplômé dans la même situation que plusieurs: "Je travaille pour une firme d'urbanistes , je fais du dessin mais si je faisais ce pour quoi j'ai été préparé au CEGEP, je ferais exactement l'ouvrage de celui qui sort de

l'université en géographie ou en architecture". Ce genre de constat revient régulièrement dans les propos des diplômés.

Une autre façon très répandue de sous-utiliser le technicien en aménagement consiste à l'engager dans un emploi de dessinateur, d'aide-arpenteur, d'aide-géomètre ou autres, nécessitant une formation professionnelle de niveau secondaire ou même ne nécessitant aucune formation professionnelle spécifique autre qu'une simple formation sur le tas en début d'emploi. C'est le lot de plusieurs diplômés. Ainsi, cet employeur qui bénéficiait des diplômés de la polyvalente et du collège pour y recruter un personnel qui, de toute façon, dans son entreprise, partagerait une même fonction. Sauf, que le jeune de la polyvalente, lui, "dessinait vraiment bien".

Selon certains employeurs, une source de sous-utilisation provient de l'arrêté ministériel 2 270 réglementant les tarifs professionnels des ingénieurs, arrêté dans lequel on ne distingue par le technicien du dessinateur, ces deux catégories étant considérées d'un même niveau. Mais cet argument vaut pour d'autres types de techniciens formés au collégial (par exemple, les techniciens en génie civil) pour qui le problème de la sous-utilisation semble se poser avec moins d'acuité.

La sécurité d'emploi à laquelle aspirent les professionnels des firmes qui eux-mêmes, ne sont pas toujours pleinement utilisées fait que l'on reporte systématiquement cette sous-utilisation auprès d'autres catégories de travailleurs en centralisant au niveau des professionnels des responsabilités que l'on pourrait normalement voir assumées par des techniciens, des dessinateurs... Cette question est l'une des plus aigües auxquelles ont à faire face les diplômés de certains programmes collégiaux

afférant à des secteurs nouvellement définis, comme c'est le cas en aménagement du territoire.

La sous-utilisation professionnelle s'accentue encore lorsqu'il s'agit des femmes. Dans certains organismes, le dessin est une tâche typiquement féminine. Chez certains employeurs, on se réjouit si celle qui peut dessiner, peut également assumer les tâches d'une secrétaire.

Lorsque les diplômés en aménagement en arrivèrent à un consensus sur l'énumération des principales tâches d'un "technicien en aménagement", plusieurs se dirent déçus parce que la description atteinte ressemblait trop à ce qu'on leur avait dit durant les années de leur formation collégiale: l'aménagement est un processus logique que l'on peut décomposer en certaines étapes.

Sur la vingtaine de diplômés rencontrés, seulement trois ou quatre se percevaient comme "techniciens en aménagement" et ceux qui se définissaient ainsi étaient dans la fonction publique, municipale ou nationale. Pour la plupart, le fossé est très large même pour ceux qui sont sur le marché du travail depuis quatre ou cinq ans - entre la formation générale et polyvalente reçue au collège où on leur a fourni une image très élevée d'eux-mêmes en tant que techniciens en aménagement et la réalité vécue.

D'ailleurs, l'on a qu'à comparer la description effectuée collectivement par les pédagogues avec les fonctions de travail effectivement assumées par les diplômés et présentées dans la relance pour constater le décalage.

2.3 Conclusions partielles

Les entrevues ont confirmé les conclusions préliminaires que

la relance téléphonique avait permis de formuler quant à l'appréhension du besoin socio-économique auquel répondait du moins en principe la formulation d'un programme en aménagement du territoire. Notamment, le caractère temporaire de la majorité des emplois occupés par des diplômés ainsi que la sous-utilisation systématique de ces diplômés.

L'aménagement du territoire est un processus ample, complexe nécessitant une interdisciplinarité et une transdisciplinarité particulièrement remarquables. Le rapport Petrelli est riche d'enseignement à ce sujet. Cependant, les techniques et les instruments que l'on a dit être utilisés par les "techniciens" de ce secteur sont, considérés isolément, généralement simples. Si l'on considère le vécu des diplômés ou des travailleurs que l'on peut leur assimiler, le travailleur en aménagement du territoire qui n'est pas un professionnel - au sens universitaire du terme - voit ses activités concentrées à un niveau d'intervention qui caractérise davantage le niveau secondaire que le collégial: recueillir des données habituellement à l'aide de fiches préétablies, effectuer des compilations, dessiner au sens mettre au propre, produire des documents au sens matériel du terme, participer à la confection de maquettes, utiliser différents instruments: planimètre, pentographe, rapporteur d'angle, leroy, stéréoscope... Concevoir, planifier, coordonner, analyser, interpréter... réfèrent à des responsabilités professionnelles très généralement absentes du vécu des diplômés en techniques d'aménagement puisque ce sont celles qu'assument les diplômés universitaires. Et c'est là le dilemne du programme des techniques d'aménagement: un cadre théorique et opérationnel en concurrence avec l'enseignement universitaire et un cadre opératoire nettement de niveau secondaire.

Conclusion générale

et recommandation

3. Conclusion générale et recommandation

La situation actuelle du programme et du milieu de travail telle que décrite dans le présent rapport incite à formuler et à analyser les deux hypothèses fondamentales quant à l'avenir du programme des techniques d'aménagement: sa fermeture ou son maintien.

Hypothèse 1: la fermeture du programme 382.00

Cette hypothèse semble cohérente avec la description de la situation actuelle. Plusieurs arguments militent en sa faveur:

a) Absence d'une définition spécifique et sans contradiction interne du technicien en aménagement qui corresponde à la réalité du marché du travail.

b) Sous-utilisation professionnelle et compétitions multiples.

Ceci découle de la constatation précédente. En effet, si les postes à caractère plutôt technique sont, en règle générale, occupés par des diplômés universitaires, les diplômés du collégial, eux, se retrouvent à effectuer des tâches d'ouvriers spécialisés et non spécialisés (dessinateur, hommes d'instrument, etc.). De plus, pour ces tâches ne requérant qu'une formation de niveau secondaire et assez souvent, même moins, les diplômés des techniques d'aménagement entrent en compétition avec d'une part d'autres diplômés du collégial (génie civil, cartographie ...), et d'autre part, avec des diplômés du secondaire (dessin...).

La compétition avec les diplômés de niveau universitaire dans le secteur de l'aménagement provoque donc une sous-utilisation

professionnelle du technicien en aménagement issu du programme 382.00, ce qui l'amène à entrer en compétition avec des travailleurs ayant une formation de niveau secondaire ou, parfois, pas de formation professionnelle spécifique.

De plus, le caractère multidisciplinaire du secteur de l'aménagement combiné au premier élément, entraîne, vers ce secteur, des diplômés du collégial d'autres programmes, ce qui crée une compétition de plus aux diplômés du programme 382.00.

c) Formation peu utile pour les postes occupés.

Comme on vient de le mentionner, les diplômés du programme 382.00, qui travaillent dans le secteur de l'aménagement, occupent le plus souvent des postes ne requerant qu'une formation de niveau secondaire (dessinateur) et même parfois pas de formation du tout (hommes d'instrument). Et que dire de ceux, nombreux, qui travaillent au ministère des Terres et Forêts, si ce n'est que plusieurs effectuent là des tâches que d'autres diplômés du collégial (techniques d'aménagement forestier, techniques d'aménagement cynégétique et halieutique) ou que des diplômés du secondaire, surtout, pourraient faire. La relance effectuée par téléphone auprès des 123 diplômés du programme est assez claire sur ces aspects. Bien sûr il y a quelques exceptions: ainsi ce diplômé, qui travaille comme technicien en urbanisme senior dans une municipalité et qui, en plus d'avoir une expérience de 6 ans, a une personnalité et des qualités professionnelles hors de la moyenne.

En fait, force nous est de constater que la formation acquise au CEGEP dans le cadre du programme 382.00, est assez peu

utile à la grande majorité de ceux qui travaillent dans le secteur de l'aménagement étant donné le poste qu'ils y occupent et le peu d'accessibilité réelle à des postes bien différents. Rappelons ici que seuls quatre diplômés sur dix travaillent dans ce secteur, et que la moitié d'entre eux occupent des emplois saisonniers ou temporaires alors que trois diplômés sur dix sont chômeurs et que les trois autres ont éprouvé le besoin d'une formation universitaire.

d) Programme de trois ans de type général

Trois diplômés sur dix issus du programme 382.00 ont poursuivi ou poursuivent des études supérieures. C'est une très forte moyenne pour un programme professionnel. Ce fait surprenant se comprend mieux si l'on regarde l'aspect du programme; celui-ci, en effet, présente un profil inhabituel pour un programme professionnel (cf. chapitre I); large éventail de disciplines et de techniques abordées, formation couvrant un concept d'aménagement plutôt que réellement polyvalente au plan technique. Bien sûr, l'on peut formuler des arguments défavorables à la fermeture. Ce sont principalement les suivants:

- Ressources humaines en place

Ce programme se donne dans quatre collèges actuellement (Matane, Jonquière, Rosemont et John Abbott). Les ressources humaines qui y sont affectées sont de l'ordre d'une douzaine au total. La formation de ces enseignants est variée (génie forestier, géographie, urbanisme, aménagement principalement).

- Ressources matérielles en place

Ces ressources investies sont assez peu importantes et

spécifiques si on les compare à celles requises pour des programmes de type industriel. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un programme de type "léger".

- Etudiants déjà formés

La disparition du programme pourrait réduire la valeur du diplôme qu'ils ont acquis avec toutes les conséquences que cela peut entraîner pour eux, soit dans le milieu de travail, soit pour la poursuite éventuelle d'études universitaires.

- Possibilité d'un développement et d'une structuration de ce secteur de l'aménagement du territoire qui serait favorable au placement de techniciens formés en aménagement

La Loi 125 sur l'aménagement du territoire pourrait entraîner un développement du secteur de l'aménagement du territoire ainsi qu'une structuration des activités qui pourraient ouvrir une place réelle à un technicien formé en aménagement du territoire. Il est cependant trop tôt pour en évaluer les impacts possibles.

Hypothèse 2: le maintien du programme 382.00

Il est évident qu'inversés, les arguments favorables et défavorables à la fermeture du programme 382.00 fournissent les arguments défavorables et favorables au maintien de ce programme. Cependant, cette hypothèse du maintien du programme ne signifie pratiquement rien si on ne la double d'une recherche des modalités les plus adéquates. Dans cette perspective, l'hypothèse du maintien peut prendre diverses formes dont les principales sont les suivantes.

Hypothèse 2.1: maintien du programme tel qu'il est (statu quo)

Cette hypothèse est assez peu défendable. Il est très difficile de trouver des arguments en faveur d'une telle hypothèse. Par contre, il y a des arguments défavorables. Ce sont les suivants:

a) Pénalisation des étudiants

Reconduire la situation actuelle ne solutionnerait rien, si l'on considère ceux qui s'inscriraient dans ce programme. Ce sont eux qui en seraient les grands perdants.

b) Non-corresponsance avec les besoins socio-économiques

Il n'est pas nécessaire de reprendre ici ce point.

c) Non-conformité aux objectifs de l'enseignement professionnel collégial

Le programme actuel n'assure pas une polyvalence technique réelle. Il est trop axé sur une vision théorique et conceptuelle des fonctions de travail.

d) Il serait au moins pertinent de parler d'aménagement du territoire plutôt que d'aménagement.

Hypothèse 2.2: réorientation du programme vers le secteur 200

Cette hypothèse peut se défendre. En effet, il y a des arguments qui militent en sa faveur. Ce sont entre autres:

a) Exixtence de fonctions de travail que pourraient occuper des diplômés en techniques d'aménagement du territoire.

Il existe des fonctions de travail de type technique dans le

secteur de l'aménagement du territoire, lesquelles peuvent de façon cependant très limitée, être accessibles à des diplômés du collégial. L'accession à ces fonctions est fonction surtout de l'expérience et des qualités individuelles et ce, plus particulièrement dans les grandes villes et dans le secteur privé. Cependant, l'on remarque que les petites organisations municipales ou régionales seraient peut-être susceptibles, suite à la Loi 25, d'engager au moins un technicien à leur service d'aménagement.

b) Ce n'est pas une technique humaine mais plutôt une technique apparentée à celles du secteur 200

Il semble clair que les techniques d'aménagement du territoire ne font pas partie du secteur des techniques humaines. En effet, leur objet est le territoire et les techniques employées (dessin, cartographie, cueillette de données, etc.) se rapprochent plutôt du secteur des techniques de sciences appliquées (secteur 200).

D'ailleurs, dans son évolution (cf. chapitre 1) le programme manifeste une nette tendance à se rapprocher du secteur 200.

Une intégration dans le secteur 200 permettrait de rebaptiser le programme d'un titre moins équivoque. D'ailleurs d'autres techniques d'aménagement du territoire: architecture, génie civil, évaluation foncière, cartographie sont déjà incluses dans le secteur 200.

c) Une redéfinition du programme en conformité avec les objectifs d'un enseignement professionnel est nécessaire.

Le programme a besoin d'être modifié en profondeur, s'il doit

se maintenir. De plus, ses objectifs devraient être précisés et ramenés à un niveau plus technique d'une part et plus réaliste d'autre part.

Ceci ne sera pas aisé compte tenu que les définitions actuelles des tâches à accomplir sont peu précises et encore fort conceptuelles, du fait du décalage entre le cadre théorique et le cadre opératoire en aménagement du territoire.

Il est cependant possible d'énumérer des arguments allant contre cette hypothèse. Le plus important reste celui de la situation actuelle de l'emploi pour les techniciens dans ce secteur, telle que nous l'avons déjà décrite: sous-emploi, compétitions multiples.

L'hypothèse 2.2 dans son application pourrait être orientée selon diverses possibilités qui sont les suivantes:

1- Créer une nouvelle technique dans le secteur 200.

2- Faire du programme des techniques d'aménagement une voie de sortie d'un programme déjà existant dans le secteur 200, soit du programme de génie civil, soit du programme de cartographie.

3- Introduire les techniques d'aménagement dans un tronc commun regroupant notamment diverses techniques existantes du secteur 200 (221.01, 221.02, 230.01).

4- Faire des techniques d'aménagement un programme exclusivement offert en perfectionnement post-collégial.

Les deux premières possibilités sont mutuellement exclusives, mais

ni l'une ni l'autre n'est incompatible avec la troisième. Les trois premières possibilités sont cependant de nature différente de la quatrième.

Nous allons les explorer rapidement l'une après l'autre.

Modalité # 1: nouvelle technique du groupe 200.

Ce serait la solution la plus simple à effectuer et la plus rapide en terme de coordination. Cependant, cette modalité ne règle pas tous les problèmes et en particulier celui de la concurrence entre les diplômés des techniques d'aménagement et ceux de certains programmes du secteur 200 (221.01, 230.01 principalement).

Modalité # 2: voie de sortie du programme 221.01 ou 230.01.

Cette possibilité est plus complexe car elle implique d'une part, si l'on veut que l'intégration à l'un ou l'autre programme soit cohérente, que l'on réexamine le programme d'accueil. Préalablement, il faudrait le choisir en toute connaissance de cause ce qui implique une étude préalable de ces deux programmes et de leur secteur socio-économique.

Le travail serait donc plus long et plus complexe à effectuer. De plus, il faudrait s'assurer que d'autres programmes que le 221.01 et le 230.01 ne seraient pas de meilleurs choix comme programmes d'accueil.

Modalité # 3: intégration à un tronc commun d'une famille de programmes.

Cette possibilité pourrait être la meilleure dans le cadre du maintien à l'enseignement régulier d'un programme en aménagement du territoire, à condition que l'un prenne le temps de bien

la préparer. Il est hors de question que l'on ressuscite ici le tronc commun des techniques urbano-industrielles, expérience théorique et aux assises pour le moins fragiles s'il en fut une.

Un tel choix impliquerait une étude en profondeur de la famille de programmes avec préalablement une étude complète du secteur socio-économique visé; l'aménagement du territoire au sens large, et des fonctions de travail qui s'y rattachent.

C'est une modalité à longue échéance et qui impliquerait beaucoup de ressources.

Modalité # 4: formation post-collégiale seulement.

Cette modalité implique qu'il n'existe plus de programme régulier en techniques d'aménagement.

Ce pourrait cependant être une solution intéressante qui minimiserait l'impact de la disparition du programme régulier sur les ressources humaines en place.

Cependant, l'exploration devrait en être très complète et objective et tenir compte des possibilités déjà existantes d'études supérieures dans ce domaine.

Il ne faudrait pas négliger le fait que cela puisse être une voie inutile et même embarassante, ajoutant à la confusion qui règne déjà dans les divisions de tâches vécues dans le milieu de travail.

Recommandation

Considérant la présente analyse du programme des techniques

d'aménagement et considérant les différentes hypothèses qui s'offrent quant à l'avenir de ce programme, nous croyons que la solution la plus juste consiste à recommander la fermeture du programme professionnel collégial des techniques d'aménagement.

ANNEXE I

Guide d'entretien téléphonique
utilisé lors de la relance des diplômés
en techniques d'aménagement
décembre 1978 - janvier 1979

GUIDE D'ENTREVUE TELEPHONIQUE
TECHNIQUES D'AMENAGEMENT

Nom de l'interviewer: _____

Date de l'entrevue: _____

Durée de l'entrevue: de __h__ à __h__

Nom du technicien interviewé: _____

Bonjour..: Je suis Manon Boivin du ministère de l'Education. Nous avons entrepris une recherche auprès des finissants du cours de techniques d'aménagement et votre collaboration serait précieuse pour vérifier et adapter le programme afin qu'il corresponde mieux aux besoins du marché du travail. Est-ce que vous accepteriez de répondre à quelques questions?

1. Quel est le dernier collège que vous avez fréquenté en techniques d'aménagement?

   Matane ☐

   Jonquière ☐

   John Abbott ☐

2. Avez-vous obtenu votre D.E.C. en techniques d'aménagement?

   Oui ☐

   Non ☐

3. (Si oui) En quelle année l'avez-vous obtenu?
   (Si non) Quelle est la dernière année de fréquentation en techniques d'aménagement?

   1977/1978 ☐ 1976/1977 ☐ 1975/1976 ☐

   1974/1975 ☐ 1973/1974 ☐ 1972/1973 ☐

   1971/1972 ☐ 1970/1971 ☐

4. Avez-vous fait d'autres études après celles du cégep en techniques d'aménagement?

   Oui ☐ spécifier: cours : _____
   institution: _____
   durée de : 19__ à 19__

   Non ☐

5. Travaillez-vous présentement en aménagement?

   Oui ☐

   Non ☐

   (Si non). Cherchez-vous un emploi en aménagement?

   _____

   _____

   _____

6. Quel est le titre de votre emploi actuel?

   _____

7. Quelles sont les tâches de votre emploi actuel?

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

8. S'agit-il d'un emploi?

   Régulier ☐

   Temporaire ☐

9. S'agit-il d'un emploi?

   A temps plein ☐

   A temps partiel ☐

10. Quel est votre salaire brut?

    _____: taux horaire pour __h/sem. ou

    _____: hebdomadaire ou

    _____: annuel

11. Depuis quand occupez-vous ce poste?

    _____ _____

    mois année

12. Quel est le nom de votre employeur actuel?

_____

13. Quelle est l'adresse de votre employeur actuel?

_____

No Rue Municipalité

14. Quel est le numéro de téléphone de votre employeur actuel?

_____

Code régional No de téléphone

15. Quel est le nom de votre supérieur immédiat?

_____

16. Quelle est la fonction de votre supérieur?

_____

17. Titre de votre emploi précédent.

_____

18. Quelles étaient les tâches de cet emploi?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

19. Vous l'avez occupé de:

_____ 19__ à _____ 19__
mois année mois année

20. S'agissait-il d'un emploi?

Régulier ☐

Temporaire ☐

21. S'agissait-il d'un emploi?

A temps plein ☐

A temps partiel ☐

22. Quel était votre salaire brut?

_____: taux horaire pour __h/sem. ou

_____: hebdomadaire ou

_____: annuel

23. Nom de votre employeur à ce moment-là?

_____

24. Adresse de votre employeur à ce moment-là?

_____

No Rue Municipalité

25. Son numéro de téléphone. Si vous vous en rappelez.

_____

Code régional No de téléphone

26. Combien de temps s'est écoulé entre la fin de vos études collégiales et le premier emploi <u>permanent</u> en (techniques) d'aménagement? _____ mois

<u>Pas encore occupé</u> un emploi permanent ☐

27. Si l'on vous demandait en janvier ou février 1979 de participer pendant un jour ou deux à un groupe de travail dont l'objectif serait de définir ce que sera pour les prochaines années la fonction de travail d'un technicien en aménagement, accepteriez-vous ou est-ce que vous et votre employeur accepteriez?

Oui ☐

Non ☐

(Si notre recherche nous conduit jusque là, nous vous aviserons vous et votre supérieur immédiat au début de janvier 1979).

Voilà c'est tout. Je vous remercie d'avoir collaboré avec le ministère de l'Education pour améliorer le programme Techniques en aménagement et si nous avions à communiquer de nouveau avec vous, votre adresse est bien:

Adresse personnelle: _____
No Rue Municipalité

☐ idem ou

Adresse personnelle: _____
No Rue Municipalité

Numéro de téléphone: _____
Code régional No de téléphone

☐ idem ou

Numéro de téléphone corrigé:

_____
Code régional No de téléphone

Merci!

ANNEXE II

Tableau synthèse des réponses obtenues
lors de la relance téléphonique des
diplômés en aménagement
décembre 1978 - janvier 1979

NOM DU COLLEGE: JOHN ABBOTT

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi				Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi				Nom de l'employeur		
						1	2	3	4				1	2	3	4			
78-1	----	----	----	Recherchiste	$155.			x		Projet Can. au trav.	02-78/08-78	$220.			x		Aff. munic. de Québec	----	----
78-2	----	----	----															----	oui

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi				Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi				Nom de l'employeur		
						1	2	3	4				1	2	3	4			
72-1	.....	oui	Bac. compt.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non
72-2	.....	oui	Bac. Comm.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non
72-3	.....	oui	Bac. adm.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non
72-4	.....	.....	.....	P.D.G.	$540,	x				Maison sectionnelles Perron Inc.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	.....
72-5	.....	oui	Bac. spéc. socio.	Resp. serv. production	$400,	x				Société Vacances Famille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45	.....
72-6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	oui
72-7	.....	oui	Bas. spéc. socio.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non
73-1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non
73-2	.....	oui	Bac. géo.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non
73-3	oui	.....	Informatique à temps partiel	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	non

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
73-4	oui	-----	Bac. architecture paysage	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
73-5	-----	oui	Bac. géo. maîtrise aménag. ter.	Professeur tech. d'aménagement	$390,	x				Collège de Jonquière	05-76/10-76	$260,				x	Leblond Tremblay & Ass. urbanistes	64	-----
				Consultant géographe	$8,80/h				x	Lemieux, Morin, Bourdages, Simard & Ass.	06-73/06-74	$150,			x		Commission d'aménag. de C.U.Q.		
73-6	oui	-----	Droit à t. partiel	Ass. gér. sur projet environnement	?	x				Bell Canada	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	?	-----
73-7	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	09-74/04-75	$115,				x	O.P.D.Q.	-----	oui
											07-73/09-74	$ 90,			x		Min. Affaires municip.		
73-8	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	non
73-9	-----	non	1 an en géo.	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	non
73-10	-----	-----	-----	Tech. en urb. senior	$540,	x				Ville de Chicoutimi	? (1974/75)	$145,	x				Corp. munc. du Canton de Chicoutimi	-----	-----
											? (1973/74)	$125,			x		M.T.F.		
											? (1973)	$98,			x		Projet init. locales	24	
											05-72/08-72	$80,			x		Planigramme		

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
74-1	------	oui	Cert. en environ.	Tech. arts gr. et ap	$220,	x				M.T.F.	------	------	------	------	------	------	------	12	------
74-2	oui	------	Bac. construction civile	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------
74-3	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	non
74-4	oui	------	Bac. ens. prof. à t. partiel	Propriétaire d'un bureau d'aménagement	?	x				Carol Guimond, consultant en amén. Enr.	12-74/03-75 03-75/09-75 11-78/04-78	$135, $140, $189,	x		x x		Planigramme M.T.F. Projet Can. au travail	7	------
74-5	------	------	------	Dessinateur	$300,	x				Denis Tremblay, arp. géomètre et ing. cons.	09-74/01-78	$250,	x				Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc.	5	------
74-6	oui	------	Bac. urb.	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------
74-7	oui	------	A T. part. en admin.	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	non
74-8	------	------	------	Sec.-dessinatrice	$270,	x				Dussault, Demers & A.	05-74/08-74	$115,	x				Lavoie & Nadeau	3 1/2	

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
74-9	------	oui	Bac. spéc. sc. économ	----------														------	non
75-1	oui	------	Bac. en ré créologie & cert. en enseign.																
	------	oui	Cert. en géographie																
75-2	------	oui	Bac. études urbanisme	Urbaniste	$300.	x				André Gendron, urb. conseil	05-73/08-73 05-74/08-74 05-75/08-75	? $100. $120.			x x x		André Gendron, urb. " " " "	44	------
75-3	------	------	----------	Dessinateur-pigiste	?				x	André Gendron, urb. conseil	----------							------	non
75-4	------	------	----------	Dessinateur senior	$263.	x				Ville de Jonquière	----------							18	------
75-5	------	------	----------	Tech. en aménagement	$300.			x		Lanac Plans Associés	09-75/11-78 05-75/09-75	$205. $115.	x			x	Jacques Lecours & Ass. (urbanistes) Ville de Jonquière	5	------

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLÈGE: JONQUIÈRE

No	ETUDES SUPÉRIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
75-6	------	oui	Bac. urb.	------	------					------	------	------					------	------	non
75-7	------	------	------	Tech. arts gr. & app.	$215,	x				M.T.F.	01-78/11-78	$220,			x		M.T.F.	44	------
											06-77/12-77	?			x		Min. Richesses natur.		
75-8	------	------	------	Dir. d'aménagement	$300,			x		Comité org. des championnats du monde de canot-kayak	05-75/01-77	$180,			x		Centre d'expédition et de Plein-Air Laurentien	------	------
											01-77/06-77	$200,			x		Ville de Jonquière		
75-9	------	------	------	Tech. arts gr. & app.	$226,	x				M.T.F.	------	------					------	6	------
75-10	------	------	------	------	------					------	------	------					------	------	non
75-11	------	------	------	------	------					------	------	------					------	------	oui
75-12	------	oui	Cert. ban	------	------					------	------	------					------	------	non
75-13	oui		Cert. adm. & t. part.	------	------					------	------	------					------	------	non
75-14	------	------	------	Tech. génie civil	$325,	x				Hydro-Québec	04-76/11-77	$385,			x		Hydro-Québec, Constr. de centrales	10	------
											06-75/04-76	$132,	x				M.T.F.		

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
76-1																			oui
76-2																			non
76-3																			non
76-4																			non
76-5				Tech. forestier	$220.			x		M.T.F.	02-78/04-78	$250.			x		Centre Plein Air Lac Bouchette		
											12-77/01-78	$126.			x		Soc. d'aménagement du Mont Valin		
											08-77/09-77	$156.			x		Projet Can. au Travail		
76-6		oui	Bac. (?) géo.																oui
76-7				Tech. forestier	$207.	x				M.T.F.	05-74/08-74	$100.			x		André Gendron, urb.	28	
											05-75/03-75	$120.			x		" "		
76-8				Tech. forestier	$240.			x		M.T.F.	04-77/10-77	$240.			x		M.T.F.		
											06-76/12-76	$240.			x		M.T.F.		
76-9	oui		Bac. géo.																

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE : JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
76-10				Dessinatrice	$200,	x				Plurem Inc.	01-78/05-78	$210,			x		Conseil des Loisirs rég. de Québec	9	
											10-77/01-78	$169,	x				Gauthier, Poulin, Thériault Ltée.		
											01-77/08-77	$175,	x				Perrault, Larouche & Houde Ass.		
76-11	oui		Cert. adm.																
76-12				Préposé à la restauration	$226,			x		Ville de Jonquière									
76-13				Futur Tech. en amén.	?	x				Commission permanente de la réf. des dist. élect. du Québec	03-78/12-78	$198,			x		Ville de Québec	31	
											10-77/02-78	$168,			x		Gauthier, Poulin, Thériault Ltée.	4	
76-14				Tech. en aménagement	$244,	x				Gendron et Lefebvre Inc.								6	
76-15				Tech. en génie civil	$195,	x				Lemieux, Morin, Bourdages, Doucet & Simard									
77-1				Tech. forestier	$250,			x		M.T.F.	02-78/04-78	$160,			x		Centre d'étude géo. cartographique de Chic		
											09-77/11-77	$175.			x		Techmat Inc.		

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLÈGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)								Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur			
77-2																				
77-3																				oui (voyag)
77-4				Dessinateur	$210,	x				Chiasson, Thomas & Nadeau, arp.-géom.	05-75/08-75	$120,			x		Ville de Jonquière	1 mois	
77-5																				oui
77-6	oui		Bac. adm.-éval. immob. & l. part.	Tech. en évaluation	$200,	x				J.A. Marois 1970 Inc.	10-77/11-78	$150,	x				Yvon Dagenais & Ass.	6		
77-7				Tech. en aménagement	$240,			x		M.T.F.	11-77/06-78	$155,			x		Projet Can. au travail			
77-8											08-78/11-78	$196,			x		Ville de Jonquière			oui
											06-77/12-77	$217,			x		M.T.F.			
77-9	oui		Bac. récréologie																	
77-10				Cartographe	$203,			x		Conseil de Cté. Lac St-Jean O.	06-77/09-77	$145,	x				André Gendron	1		
77-11																				oui

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

XXX DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL						EMPLOI(S) PRECEDENT(S)						Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
77-12	oui	-----	Cert. adm. 3 t. part.	Tech. en restauration	$226,			x		Ville de Jonquière	03-77/06-77 05-76/09-76 06-75/09-75	$192, $160, ?			x x x		Ville de Jonquière Ville Sept-Iles Corp.du Carnaval Souvenir de Chicoutimi	-----	-----
78-1	-----	-----	-----	-----	-----					-----	-----	-----					-----	-----	oui
78-2	-----	-----	-----	-----	-----					-----	-----	-----					-----	-----	oui
78-3	-----	-----	-----	Dir. de projet en aménagement	$206,			x		Projet Can. au Trav.	05-78/10-78	$221,			x		Min. des Transports	-----	-----
78-4	-----	-----	-----	-----	-----					-----	-----	-----					-----	-----	oui
78-5	-----	-----	-----	Tech. forestier	$220,			x		M.T.F.	05-77/08-77	$120,			x		Projet Can. au Trav.	-----	-----
78-6	-----	-----	-----	Tech. en génie civil	$175,	x				Bureau d'évaluation technique	05-78/08-78	$155,			x		Projet Can. au Trav.	6	-----
78-7	-----	-----	-----	Dir. serv. en amén.	$210,	x				Ville Chibougameau	09-77/12-77	$5.30/h				x	Min. de l'Agriculture	3	-----
78-8	oui	-----	Sc. de l'en dir. de 01- 79 3 t. part.	Tech. forestier	$220,			x		M.T.F.	-----	-----					-----	-----	-----

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: JONQUIERE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL						EMPLOI(S) PRECEDENT(S)						Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
78-9				Commis préposé aux coûts	$195.	x				Chibougameau Campbell Mine	05-77/11-77	$220.			x		M.T.F.	6	
78-10				Dessinateur-cartog.	$170.			x		Projet Can. au Trav.	05-78/09-78	$170.			x		M.T.F.		
78-11	oui		Bac. géo.																oui
78-12																			
78-13	oui		Bac. cart.																

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

ZPI DU COLLEGE: MATANE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL							EMPLOI(S) PRECEDENT(S)							Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
75-1	oui		Bac. adm.																
75-2																		5	non
75-3				Tech. arts gr. & ap.	$230,	x				M.T.F.								1	
75-4				Tech. dessinateur	$200,	x				Régis Simard & Ass.								1	
75-5				Tech. en aménagement	$336,	x				Gaston St-Pierre & A.	06-75/11-78	$269,	x				Soc. d'amén. du territoire Inc.		
75-6	oui		Stage en Nouv. Zél.															30	
75-7		oui	Bac. géo.	Tech. en urbanisme	$227,	x				Ville de Charlesbourg									non
75-8																			oui
76-1																			oui
76-2																			

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: **MATANE**

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL						EMPLOI(S) PRECEDENT(S)						Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
76-3				Tech. forestier	$225,	x				M.T.F.								24	----
76-4		non	2 ans en urbanisme								05-78/12-78 09-75/05-76	$220, ?			x	x	M.T.F. Collège de Matane		oui
76-5				Tech. forestier	$220,	x				M.T.F.	09-76/01-78	$230,			x		M.T.F.	29	----
76-6				Tech. en génie civil	$229,	x				Collège de Matane	06-76/12-76	$210,			x		M.T.F.	20	----
77-1																			non
77-2				Tech. en aménagement	$210,	x				M.T.F.	05-78/10-78 01-78/05-78 08-77/11-77 05-77/08-77	$221, $189, $325, $155,			x x x x		M.T.F. Projet Can. au Trav. Cie Arno Electrique Inc. Soc. d'Action nation.	19	----
77-3																			plus ou moins
77-4																			non
77-5				Tech. forestier	$237,			x		M.T.F.									----
77-6				Tech. forestier	$238,			x		M.T.F.									----

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

NOM DU COLLEGE: MATANE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL						EMPLOI(S) PRECEDENT(S)						Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
77-7											05-76/12-78	$200.			x		M.T.F.		oui
											06-77/08-77	$150.			x		Projet Can. au trav.		
77-8																			non
78-1				Tech. forestier	$198.			x		M.T.F.	05-77/08-77	$130.			x		Projet Can. au trav.		
78-2																			oui
78-3				Tech. forestier	$220.			x		M.T.F.	05-77/08-77	$125.			x		Soc. d'exploitation des ressources des Monts		
78-4				Directeur centre Plein Air	$203.	x				Corp. du Centre Plein Air pour les person. de l'âge d'or de rég. Témiscouata Inc.	05-77/08-77	$145.			x		Projet Can. au trav.	2 j.	
78-5				futur tech. aménag.	$155.			x		Projet Can. au trav.	05-77/08-77	$120.			x		Soc. d'exploitation des ressources des Monts		
78-6				Tech. en aménagement	$220.			x		M.T.F.	05-77/08-77	$250.			x		Ville Sept-Iles		
78-7				Tech. forestier	$220.			x		M.T.F.	06-77/09-77	$120.			x		Projet Can. au trav.		

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

VP1 DU COLLEGE: MATANE

No	ETUDES SUPERIEURES			EMPLOI ACTUEL						EMPLOI(S) PRECEDENT(S)						Fin études-1er emploi permanent (mois)	Cherche emploi
	Actuelles	Complétées	Cours	Titre de l'emploi	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur	Durée (mois-année)	Salaire brut/sem.	Statut de l'emploi 1	2	3	4	Nom de l'employeur		
78-8	----	----	----	Tech. forestier	$220.			x		M.T.F.	05-77/08-77	$140.			x		J. Damien Roy (arp.-géom.)	----	----
78-9	----	----	----	Tech. en aménagement	$200.			x		M.T.F.	05-78/11-78	$198.			x		M.T.F.	----	----
78-10	----	----	----	Tech. en aménagement	$196.			x		Conseil de Cté de Matapédia	05-77/08-77	$156.			x		Projet Can. au trav.	----	----
											01-77/05-77	$4.20/h				x	Collège de Matane		
											09-77/05-78	$4.20/h				x	" "		
78-11	----	----	----	Futur; dessinateur	$148.			x		Projet Can. au trav.	05-78/12-78	$160.			x		Conseil de Cté de Matapédia	----	----
78-12	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	05-78/12-78	$220.			x		M.T.F.	----	oui
											05-77/08-77	$120.			x		Projet Can. au trav.		
78-13	oui		Bac. informatique	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Note: Statut de l'emploi: 1 : régulier-temps plein 2 : régulier-temps partiel 3 : temporaire-temps plein 4 : temporaire-temps partiel

ANNEXE III

Liste des employeurs ayant actuellement à leur emploi un diplômé du programme des techniques d'aménagement
décembre 1978 - janvier 1979

LISTE DES EMPLOYEURS ACTUELS

NOM DE L'EMPLOYEUR	ADRESSE		CODE
Ministère des Terres et Forêts	625, boulevard Laflèche	Hauterive	J-75-9, M-78-3, M-78-6, M-78-8.
" " "	170, Hôtel de Ville, 5e étage	Hull	M-76-3, M-78-1, M-78-7, M-78-9.
" " "	50, boulevard Harvey	Jonquière	J-74-1, J-76-7, J-76-8, J-77-1.
" " "	54, rue Racine est	Chicoutimi	J-78-5.
" " "	200-B, Chemin Ste-Foy, 3e étage	Québec	M-77-6.
" " "	405, boulevard St-Germain ouest	Rimouski	M-76-5.
" " "	1182, St-Joseph	Roberval	J-78-8.
" " "	60, avenue Bernatchez	Rouyn	M-77-2.
" " "	1ère avenue ouest	Ste-Anne-des-Monts	M-77-5.
" " "	Duchesnay	Ste-Catherine de Fortneuf	J-75-7.
" " "	397, rue Aubin	St-Donat (Cté Montcalm)	J-77-7.
" " "	456, Arnaud	Sept-Iles	M-75-3.
" " "	1335, King ouest	Sherbrooke	J-76-5.
Projet Canada au Travail	89, rue St-Jean	Québec	J-A-78-1.
" " "	230, rue Saguenay	St-Fulgence	J-78-3, J-78-10.
Ville de Charlesbourg	7575, boulevard Henri-Bourassa	Charlesbourg	M-75-7.
Ville de Chibougameau	650, 3e rue	Chibougameau	J-78-7.
Ville de Chicoutimi	Rue Roussel	Chicoutimi	J-73-10.
Ville de Jonquière	200, rue St-Clément	Jonquière	J-75-4, J-76-12, J-77-12.

NOM DE L'EMPLOYEUR	ADRESSE		CODE
Collège de Jonquière	65, rue St-Hubert	Jonquière	J-73-5.
Collège de Matane	616, avenue St-Rédempteur	Matane	M-76-6.
Conseil de comté - Lac St-Jean ouest	Avenue des Ecoles	Normandin	J-77-10.
Conseil de comté de Matapédia	Boulevard St-Benoît	Amqui	M-78-10.
Hydro-Québec, région Manicouagan	Route 138	Baie-Comeau	J-75-14.
Bell Canada		Ottawa	J-73-6.
Société Vacances-Famille	1661, avenue du Parc	Ste-Foy	J-72-5.
Corporation du Centre Plein-Air pour les personnes de l'Age d'Or de la région de Témiscouata Inc.	Rang Beauséjour	St-Louis du Ha! Ha!	M-78-4.
Comité organisateur des Championnats du Monde de Canot-Kayak	555, route 170	Arvida	J-75-8.
Entreprises privées			
Lemieux, Morin, Bourdages, Doucet, Simard & Associés	525, boulevard Harvey	Jonquière	J-73-5, J-76-15.
André Gendron, urbaniste conseil	1951, rue Parent	Dolbeau	J-75-2, J-75-3.

NOM DE L'EMPLOYEUR	ADRESSE		CODE
Bureau d'évaluation technique	Rue Chapais	Jonquière	J-78-6
Chiasson, Thomas et Nadeau, arpenteurs-géomètres	54, rue Racine est	Chicoutimi	J-77-4.
Chibougameau Campbell Mine	Mine Principale	Chibougameau	J-78-9.
Dussault, Demers & Associés	3291, Chemin Ste-Foy	Ste-Foy	J-74-8.
Gendron et Lefebvre Inc.	1, Place Laval	Laval	J-76-14.
Carol Guimond, consultant en aménagement Enr.	1171, Georges-Martin	Ville de Labaye	J-74-4.
Lanac Plans Associés	1, Place Ville-Marie, suite 1630	Montréal	J-75-5.
Maisons sectionnelles Perron Inc.	2025, route St-Alphonse nord	St-Bruno (Lac St-Jean)	J-72-4.
J.A. Marois (1970) Inc.	200, St-Jacques, suite 801	Montréal	J-77-6.
Pluram Inc.	81, rue St-Pierre	Québec	J-76-10.
Gaston St-Pierre & Associés	5480, 1ère avenue	Charlesbourg	M-75-5.
Régis Simard & Associés	342, boulevard Jacques-Cartier	Matane	M-75-4.
Denis Tremblay, arpenteur-géomètre, ingénieur-conseil	941, Chemin des Ormes	L'Acadie	J-74-5.

ANNEXE IV

Liste des secteurs dans lesquels des diplômés en techniques d'a[illegible]ent ont poursuivi ou poursuivent d[illegible]versitaires

LISTE DES SECTEURS DANS LESQUELS DES DIPLOMES EN TECHNIQUES D'AMENAGEMENT ONT POURSUIVI OU POURSUIVENT DES ETUDES UNIVERSITAIRES

Nom du collège: Jonquière

NO	ETUDES UNIVERSITAIRES	
	ACTUELLES	COMPLETEES
72-1		Bacc. comptabilité (U.Q.A.C.)
72-2		Bacc. communication (U. Ott.)
72-3		Bacc. administration (U.Q.A.C.)
72-5		Bacc. spéc. sociologie (U. Ott.)
72-7		Bacc. spéc. sociologie (U. Ott.)
73-2		Bacc. géographie (U.Q.A.M.)
73-3	Cours en informatique à temps partiel (U.L.)	
73-4	Bacc. architecture du paysage (U.M.)	
73-5		Bacc. géographie (U.Q.A.C.) Maîtrise en amén. du territoire (U.Q.A.C.)
73-6	Droit à temps partiel (U. Ott.)	
73-9		1 an en géographie (U.Q.A.M.)
74-1		Cert. environnement (U.Q.A.C.)
74-2	Bacc. construction civile (U.Q.A.M.)	
74-4	Bacc. enseignement professionnel à temps partiel (U.Q.A.C.)	
74-6	Bacc. urbanisme (U.Q.A.M.)	
74-7	Cours en administration à temps partiel (U.Q.A.C.)	
74-9		Bacc. spéc. sc. économiques (U.M.)

NO	ETUDES UNIVERSITAIRES	
	ACTUELLES	COMPLETEES
75-1	Cert. enseignement (U.Q.A.T.R.) Bacc. récréologie (U.Q.A.T.R.)	Cert. géographie (U.Q.A.T.R.)
75-2		Bacc. études urbaines (U.Q.A.M.)
75-6		Bacc. urbanisme (U.Q.A.M.)
75-12		Cert. banquier (Inst. des banq. du Canada)
75-13	Cert. en administration à temps partiel (U.Q.A.R.)	
76-6		Bacc. (?) géographie (U.Q.A.C.)
76-9	Bacc. géographie (U.L.)	
76-11	Cert. administration (U.Q.A.C.)	
77-6	Bacc. administration - évaluation immobilière à temps partiel (U.Q.A.M.)	
77-9	Bacc. récrologie (U. Otta.)	
77-12	Cert. administration à temps partiel (U.Q.A.C.)	
78-8	Sciences de l'environnement à temps partiel (U.Q.A.C.)	
78-11	Bacc. géographie (U.Q.A.C.)	
78-13	Bacc. cartographie (U.Q.A.C.)	

Nom du collège: Matane

40	ETUDES UNIVERSITAIRES	
	ACTUELLES	COMPLETEES
75-1	Bacc. administration (U.Q.A.R.)	
75-6	Stage en Nouvelle-Zélande	
75-7		Bacc. géographie (U.Q.A.R.)
76-4		2 ans en urbanisme (U.Q.A.M.)
78-13	Bacc. informatique (U.S.)	

Liste des tableaux et des figures

		Pages
Tableau 1 :	implantation du programme	8
Tableau 2 :	demandes d'autorisation de programme dans le secteur de l'aménagement refusées par la DGEC	10
Tableau 3 :	le contingentement en techniques d'aménagement	14
Tableau 4 :	évolution des inscriptions au programme 382.00	17
	Figure 1: inscriptions de collège I du 382.00 d'après le tableau 4	15
Tableau 5 :	taux de certification d'après le tableau 4	18
Tableau 6 :	évolution des objectifs généraux et des perspectives professionnelles du programme 382.00	20
	Figure 2: évolution de la grille du programme 382.00 d'après le tableau 6	22
Tableau 7 :	évolution de l'enseignement	21
	Figure 3: décomposition des variations dans la formation fondamentale du programme 382.00	24
Tableau 8 :	évolution des cours de la grille du programme 382.00	27 à 30
Tableau 9 :	cours et programmes du collégial incluant le terme "AMENAGEMENT"	32

		Pages
Tableau 10 :	programmes de niveau universitaire dans le domaine de l'aménagement	33
Tableau 11::	répartition des diplômés en techniques d'aménagement selon le collège et l'année d'obtention du DEC, janvier 1979	40
Tableau 12 :	population rejointe lors de la relance des diplômés en techniques d'aménagement, janvier 1979	41
Tableau 13 :	répartition selon l'occupation des diplômés en techniques d'aménagement au Collège de Matane de 1975 à 1978, janvier 1979	44
Tableau 14 :	répartition selon l'occupation des diplômés en techniques d'aménagement au Collège de Jonquière de 1972 à 1978, janvier 1979	45
Tableau 15 :	répartition selon l'occupation des diplômés en techniques d'aménagement de 1972 à 1978 aux collèges de Jonquière, Matane et John Abbott, janvier 1979	46
Tableau 16 :	liste des vingt-cinq emplois réguliers auxquels ont accédé les diplômés en techniques d'aménagement depuis 1972	50 et 51
Tableau 17:	descriptions de la fonction de travail du "technicien en aménagement"	57